



RAPPORT

SUR LE PROJET DE BUDGET 2025

par Isabelle DRANCY

Adjointe au maire

Réunion du conseil municipal du 27 mars 2025

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	5
LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE LA GESTION 2024.....	6
LE PROJET DE BUDGET 2025	7
1. LE CONTEXTE DU BUDGET 2025	8
1.1. Un contexte national largement marqué par une baisse de l'inflation, de fortes contraintes sur le budget de l'Etat et une absence de majorité politique ayant conduit à un vote très tardif du projet de loi de finances	8
1.2. Un contexte marqué par une stagnation des recettes et une hausse importante des dépenses contraintes en raison de mesures de péréquation décidées unilatéralement par l'Etat. 10	
1.3. Les conséquences de l'application des principes comptables	18
1.4. Les conséquences de l'institution de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'établissement public territorial Vallée Sud –Grand Paris (VSGP)	18
2. LES ORIENTATIONS DU PROJET DE BUDGET 2025.....	21
2.1. La consolidation de la qualité du service public	21
2.2. La poursuite de l'effort de rigueur budgétaire	29
2.4. Le financement des investissements par recettes propres	35
2.5. La stabilité des taux d'imposition en 2005, malgré de nouveaux prélèvements de péréquation très coûteux.....	36
2.6. La capacité d'autofinancement prévisionnelle maintenue à un niveau significatif.....	38
2.7. Un encours de dette largement stabilisé.....	39
2.8. Une première redescente des frais financiers après une montée spectaculaire en 2023 et 2024	41

Liste des tableaux du rapport

Tableau 1 : la variation prévisionnelle de l'encours en 2025 (hors prêt relais)	40
Tableau 2 : la fiscalité directe locale en 2025	45
Tableau 3 : présentation agrégée des budgets 2024 et 2025	46
Tableau 4 : les subventions de fonctionnement attribuées dans le cadre du BP 2025	50

Les délibérations attachées au présent rapport sont les suivantes :

- ❖ Adoption du budget primitif 2025 (budget principal)
 - confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;
 - autorisation d'opérer des virements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
 - attribution des subventions d'équipement.
- ❖ Attribution des subventions aux associations.
- ❖ Vote des taux de la fiscalité directe locale.

INTRODUCTION GENERALE

Ce rapport présente les principales caractéristiques du projet de budget pour 2025 soumis à l'approbation du conseil municipal.

Il fait suite au rapport portant sur « les orientations budgétaires pour 2025 », présenté au conseil municipal le 6 février 2025 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires prévu par la loi.

Il vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du conseil municipal et présentés conformément à la norme édictée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales). Il convient de noter que la ville de Sceaux ayant été expérimentatrice de la certification des comptes dans le cadre du dispositif prévu par l'article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, applique pour le budget principal de la Ville, depuis l'exercice 2019, l'instruction budgétaire et comptable M57 à la place de l'instruction M14. Le budget 2025 est donc présenté en utilisant la maquette officielle M57, qui est désormais en cours de généralisation.

En raison également de l'expérimentation de la certification des comptes puis de sa transformation en certification conventionnelle depuis 2024, la Ville ne peut plus, comme elle avait l'habitude de le faire depuis 2010, adopter son budget primitif lors de la même séance du conseil municipal que celle consacrée au vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice précédent. La Ville doit en effet respecter le calendrier d'arrêté des comptes fixé par l'arrêté du 29 octobre 2020. Celui-ci prévoit, entre février et juin 2025, l'intervention du professionnel du chiffre, la mise en œuvre par l'ordonnateur et le comptable de ses demandes d'ajustement ayant des conséquences sur l'exercice 2024, puis la remise de son rapport d'opinion sur les comptes 2024, accompagnant le vote du compte administratif et compte de gestion 2024 au plus tard le 30 juin 2025 (ces deux documents étant désormais fusionnés dans un « compte financier unique » (CFU), document hybride réunissant les informations habituellement présentes dans le compte administratif de la Ville et le compte de gestion du comptable). Il convient de noter que le CFU sera normalement généralisé à compter de l'exercice 2026.

L'instruction comptable en vigueur (M 57) prévoit toutefois la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent (c'est-à-dire avant que le compte administratif ou compte financier unique, qui les arrête définitivement, ne soit voté et qu'il soit procédé, par délibération, à leur affectation entre les sections d'investissement et de fonctionnement).

Or, il est possible dès à présent de connaître le résultat dégagé par l'exploitation 2024. Le comptable public de Sceaux, de son côté, a fourni à la Ville sa partie du CFU provisoire et un certificat *ad hoc* attestant des résultats de 2024 à reprendre par anticipation au budget 2025. Le présent budget a donc été établi avec une reprise anticipée des résultats de 2024. Lors du vote du compte financier unique, les résultats sont définitivement arrêtés et, si les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, une régularisation sera opérée dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte financier unique.

Il convient de noter que, avec la généralisation de l'instruction M57 au 1^{er} janvier 2025, il est désormais obligatoire d'envoyer le document du budget primitif ainsi que le rapport sur le budget douze jours francs avant la tenue de la séance du conseil municipal. Les décisions modificatives et le CFU restent soumis à la règle d'un envoi dans les 5 jours francs.

Partie liminaire

La reprise anticipée des résultats de la gestion 2024

L'instruction budgétaire et comptable « M57 » ouvre la possibilité aux communes qui le souhaitent de reprendre par anticipation les résultats de la gestion précédente, afin notamment de reprendre les éventuels excédents de fonctionnement

Cette partie, qui n'a pas vocation à se substituer au rapport sur l'exécution du budget 2024, a uniquement pour objectif d'indiquer et d'expliquer les inscriptions de reports d'excédent ou de déficit repris dans le projet de budget pour 2025 et son équilibre.

Le résultat brut comptable de 2024 s'élève à 3 147 k€ (addition du résultat comptable reporté de 2023 de 1 414 k€ et du **résultat comptable dégagé par les seules opérations de 2024 qui s'élève à 1 733 k€**).

On notera que le résultat définitif de la gestion 2024 est donc un résultat net de 1 733 k€, (conforme à l'estimation de 1 721 k€ annoncée lors du débat d'orientation budgétaire 2025).

Par ailleurs, le solde de financement de la section d'investissement dégagé par l'exécution de l'année 2024 ressort à – **4 798 k€ (A)** (addition du solde de financement reporté de 2023 qui s'élève à – 643 k€ et du résultat comptable dégagé par les seules opérations de 2024 qui s'élève à – 4 155 k€).

Le solde net des restes à réaliser s'établit par ailleurs comme suit (en k€) :

• (1) recettes définitives à reporter (hors emprunt)	2 133 k€
• (2) enveloppe d'emprunt à reporter	3 234 k€
• (3) dépenses réelles à reporter	- 2 435 k€
soit un solde net de (1+2-3)	+ 2 932 k€ (B)

La section d'investissement dégage donc un solde cumulé pour 2024 de – 1 866 k€ (A+B).

L'instruction M57 prévoit que le résultat brut comptable de fonctionnement dégagé doit d'abord couvrir le déficit d'investissement. L'exécution de la section d'investissement de 2024 ayant dégagé un déficit de 1 866 k€, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de 3 147 k€ pour couvrir le déficit de – 1 866 k€. La Ville est libre d'affecter le solde résiduel de 1 281 k€.

Il est donc proposé d'affecter le résultat brut comptable de 2024, soit 3 147 k€, d'une part à la couverture du déficit d'investissement à hauteur de 1 866 k€, d'autre part à l'équilibre des charges du budget de fonctionnement 2025 pour le solde, soit 1 281 k€.

LE PROJET DE BUDGET 2025

1. Le contexte du budget 2025

1.1. Un contexte national largement marqué par une baisse de l'inflation, de fortes contraintes sur le budget de l'Etat et une absence de majorité politique ayant conduit à un vote très tardif du projet de loi de finances

Le début d'année 2025, dans lequel s'est inscrit cette préparation budgétaire, est marqué par une **forte instabilité politique internationale**, avec notamment l'intensification de la guerre en Ukraine et l'élection de Donald Trump qui fait peser le risque d'une politique plus imprévisible en matière d'échanges internationaux.

En France, il est marqué par une **forte instabilité politique nationale** : le gouvernement actuel est le quatrième depuis le début de l'année 2024 et le blocage institutionnel lié à l'absence de majorité gouvernementale, consécutif à la situation résultant de la dissolution et des élections législatives anticipées, n'a pas permis l'adoption avant le 31 décembre 2024 de la loi de finances pour 2025. Dans l'attente du vote de celle-ci, une loi spéciale a été votée permettant à l'Etat de fonctionner *a minima* et de lever l'impôt. Cette situation exceptionnelle a engendré de nombreuses interrogations et difficultés à se projeter pour la construction de nos équilibres budgétaires.

La loi de finances 2025 a été finalement promulguée le 14 février 2025, après avoir été adoptée sans vote au Parlement, et s'inscrit dans un discours de rigueur budgétaire qui fait largement contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics. Le budget de l'Etat fait en effet l'objet d'une surveillance renforcée depuis que, dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance, l'Union Européenne a placé la France en procédure de déficit excessif le 26 juillet dernier. Selon les prévisions de l'INSEE, la dette publique de la France s'établit en décembre 2024 à 113,7 % du PIB et le déficit public à 6,1 % du PIB. La France ne respecte ainsi pas les critères posés par le Pacte de stabilité et de croissance qui demande aux Etats membres de l'Union européenne de ne pas avoir un niveau d'endettement supérieur à 60 % du PIB et de ne pas dépasser un déficit de 3 % du PIB. Elle ne respecte pas non plus les trajectoires définies à l'article 3 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 et par le programme de stabilité pour les années 2024 à 2027 qui prévoyaient un passage du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB dès 2027.

Le projet de loi de finances du nouveau gouvernement s'inscrit dans la continuité de celui présenté à l'automne 2024 et prévoit de **redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros** et de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB.

Le PLF présenté en octobre 2024 tablait, pour ce faire, sur un taux de croissance du PIB de +1,1% et une **hypothèse d'inflation de +1,8%**. Il faut noter que, début février 2025, le gouvernement a revu sa **prévision de croissance pour 2025 à 0,9%**.

La loi de finances 2025 prévoit diverses mesures visant à accroître les recettes de l'Etat et réduire les dépenses, dont certaines affectent directement les collectivités locales :

- des mesures fiscales, telles que la taxation exceptionnelle temporaire ciblant les contribuables les plus aisés et les grandes entreprises ou le renforcement de la fiscalité écologique (augmentation de la fiscalité sur l'électricité, avec une hausse de l'accise de 21 à 25 euros par mégawattheure (MWh) en 2025, qui va directement concerner la Ville) ;
- la réduction de dépenses publiques, prévoyant des coupes budgétaires ciblées dans divers domaines tels la rénovation thermique des logements, les soins de santé, le

fonds vert, l'insertion professionnelle des personnes handicapées, l'économie sociale et solidaire, et l'accueil des demandeurs d'asile. L'investissement pour la transition écologique reste un objectif mais les moyens pour le réaliser sont largement réduits en 2025 ;

- la contribution des collectivités locales à l'effort budgétaire, au moyen des dispositifs classiques (baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, baisse de la dotation globale de fonctionnement via le mécanisme de l'écêtement).

En complément, l'Etat met en œuvre le « DILICO » (Dispositif de Lissage des recettes fiscales des Collectivités) et le présente comme un mécanisme financier mis en place pour aider les collectivités locales à gérer les variations importantes de leurs recettes fiscales d'une année sur l'autre, notamment celles issues de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), de la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) ou d'autres impôts économiques. Concrètement, concernant Sceaux, il s'agit d'un prélèvement de l'ordre de 400 000 € sur les recettes fiscales de la Ville qui serait « mis en réserve » puis « reversé à hauteur de 30% chaque année les trois années suivant sa mise en réserve », 10% restant définitivement affectés à plusieurs fonds de péréquation (dont Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)). Ses modalités concrètes de prélèvement et de reversement restent encore à clarifier.

Comme à chaque fois, l'Etat associe les collectivités locales à cet objectif de maîtrise des dépenses publiques, alors que les budgets locaux sont gouvernés par la « règle d'or » qui ne leur permet d'emprunter que pour financer des investissements, et alors que celles-ci réalisent près de 70 % de l'investissement public. Les collectivités locales sont d'autre part de bonnes gestionnaires à l'image de Sceaux, qui est engagée depuis 2017 dans une démarche de fiabilisation et de certification de ces comptes. Sceaux voit ainsi ses comptes certifiés et se livre à cet exercice vertueux de manière récurrente permettant de rendre compte de son action de manière fiable et transparente.

La loi de finances pour 2025 poursuit enfin la mise en œuvre de la **réforme des indicateurs financiers** que sont le potentiel financier et l'effort fiscal pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. La mise en œuvre de cette réforme est étalée de 2022 à 2028 avec un système de lissage afin de modérer les variations des indicateurs communaux. En 2025, la nouvelle définition du potentiel fiscal et financier est prise en compte à hauteur de 40% (après 20 % en 2024) et le nouveau calcul de l'effort fiscal à hauteur de 40 % (contre 10% en 2024)

Ainsi de nouvelles ressources sont intégrées dans le potentiel financier, comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe locale sur la publicité extérieure et la majoration sur les résidences secondaires. Ces nouvelles recettes concernent directement Sceaux, qui les perçoit pour un montant cumulé d'environ 2 M€. Le calcul de l'effort fiscal est simplifié en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités et afin de prendre en compte seulement la pression fiscale exercée par la commune, en excluant celle exercée par l'EPCI à fiscalité propre sur le territoire de la commune. L'effort fiscal permet en effet de mesurer le degré de pression fiscale exercé sur un territoire. Moins l'effort fiscal est important (< 1), plus il est considéré que la collectivité dispose de marges de manœuvre fiscales suffisantes sur son territoire et n'a donc pas ou peu besoin du soutien des dispositifs de péréquation. **Cette réforme n'est pas neutre financièrement.** Sceaux est donc ainsi devenue en 2024 contributrice au fonds de solidarité de la région Ile-de-France à hauteur de 292 k€ et le sera à hauteur d'environ le double, soit 600 k€, en 2025.

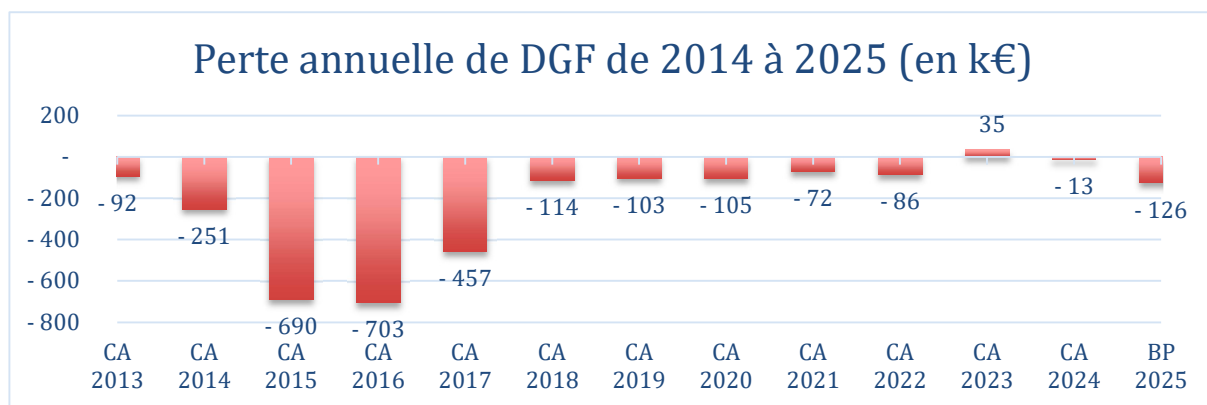
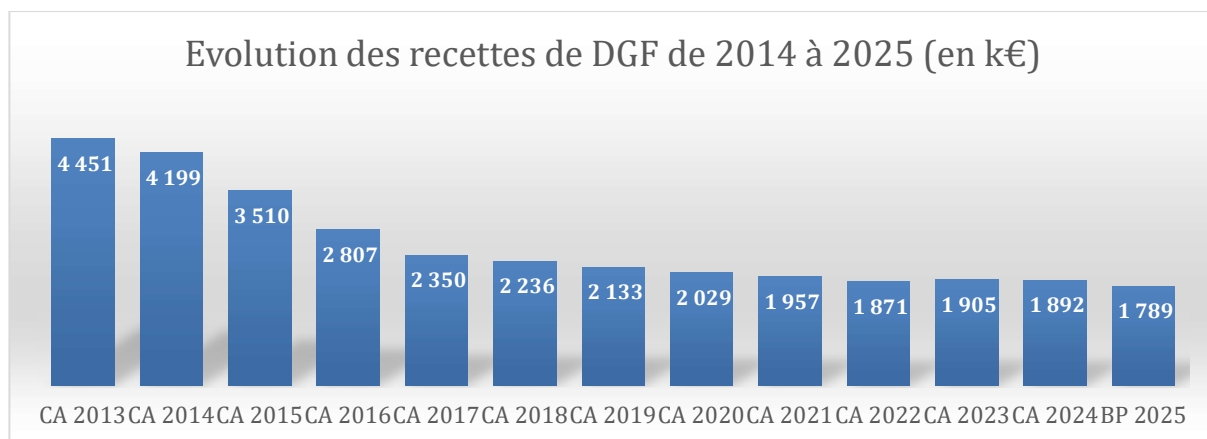
1.2. Un contexte marqué par une stagnation des recettes et une hausse importante des dépenses contraintes en raison de mesures de péréquation décidées unilatéralement par l'Etat.

De nouveau, en 2025, les recettes versées par l'Etat baissent de manière significative et les produits de fiscalité compensent à peine ces baisses

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est estimée à 1 789 k€, en baisse de 103 k€ par rapport au réalisé 2024, malgré une légère hausse de la population prise en compte. La stabilité de la DGF annoncée au niveau national est en effet une stabilité en valeur, et certaines collectivités comme Sceaux voient leur DGF diminuer en raison de l'application du dispositif d'écêtement. Les hausses de la dotation de base avec la croissance démographique et des deux dotations de péréquation que sont la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale sont, en effet, financées via l'écêtement par un prélèvement sur les collectivités considérées comme « riches ». Pour rappel, l'écêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 85 % du potentiel fiscal moyen par habitant (contre 75 % en 2021), ce qui est le cas de Sceaux.

Il faut rappeler que **la DGF perçue par Sceaux est passée de 4 199 k€ en 2014 (1^{ère} année de baisse des concours financiers de l'Etat) à une recette prévisionnelle de 1 789 k€ en 2025, soit une baisse de 57 % en 10 ans d'une recette qui représentait 13 % des ressources locales en 2013 et 3,5% en 2025.**

Fin novembre 2023, le chef de l'État avait confié au Comité des finances locales (CFL) le chantier de la réforme de la DGF, vaste chantier, après l'échec de la proposition de réforme Pires-Beaune de 2015, abandonnée en 2018. Ce chantier n'a pas encore abouti.



Le **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) est également en diminution via la ponction opérée par l'Etat sur les variables d'ajustement qui sont un ensemble de dotations et de compensations d'exonérations fiscales. Il est estimé à 52,7 k€ en 2025 (contre 66,7 k€ encaissé en 2024). Pour mémoire, le FDPTP se montait à 192 k€ en 2016 avant d'être intégré aux variables d'ajustement.

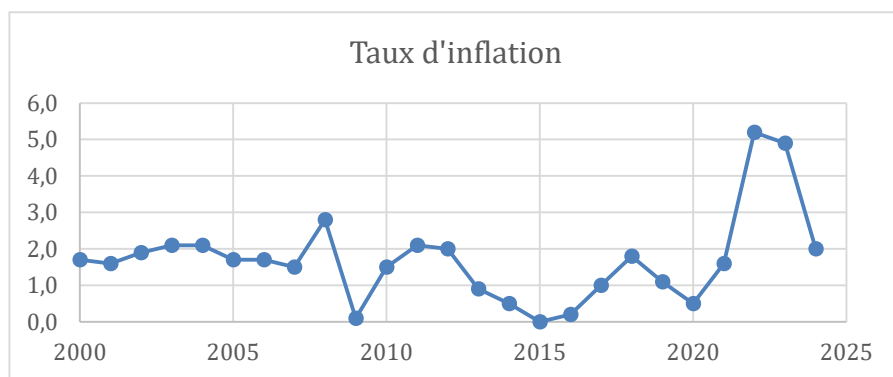
La ressource principale de la Ville reste la fiscalité locale, désormais limitée à la taxe foncière et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le **taux forfaitaire de revalorisation des valeurs locatives** est fixé à + 1,7 % en 2025 (contre + 3,8 % en 2024 et + 7,1 % en 2023). Ce taux a été revalorisé selon la formule habituelle, à hauteur du taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois (de novembre 2023 à novembre 2024, applicable à l'exercice 2025) et conduit mécaniquement à une hausse de 1,7% du produit fiscal, estimé à 26 M€ de taxe foncière attribuée à la Ville.

La Ville continue à percevoir la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires**, qui est estimée à 930 k€ en 2025, ainsi que la majoration sur THRS, dont le taux a été porté à 60% en 2025, pour un produit estimé à 460 k€ en 2025. Il faut noter que les collectivités disposent de nouveau d'un pouvoir de taux depuis 2024 après deux années figées en raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Dans un contexte où, d'une part, l'inflation s'est établie à + 2 % en moyenne annuelle sur 2024, après deux années marquées par une forte inflation (+ 4,9 % en 2023 et + 5,2 % en 2022) et, d'autre part, les tarifs avaient été inchangés en 2024, l'évolution de la **tarification des services aux usagers** (prestations périscolaires, sportives, culturelles, etc.) est limitée à + **2,5 %**. Les planchers et plafonds des QF sont également augmentés de 2,5%, permettant aux familles en limite de seuil de rester sur des tarifs similaires.

Les tarifs qui concernent le stationnement payant, le cinéma et le tarif minimum de la pause méridienne (qui comprend le repas, la garderie et l'accès à différentes activités au choix de l'enfant) **restent inchangés par rapport à 2024**. Enfin, la bibliothèque est toujours entièrement gratuite depuis 2022 pour tous les Scéens.

Taux d'inflation constaté de 2000 à 2024 inclus :



La **taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux** est estimée à 1,5 M€ en 2025 (pour une moyenne de 1,7 M€ entre 2020 et 2024, dont 1,4 M€ en 2024). Cette recette a été exceptionnellement élevée en 2020 et 2021 et est en baisse depuis 2022 en raison de la diminution du volume des ventes immobilières. Elle reste malgré tout à un niveau élevé pour Sceaux qui est moins concernée que d'autres collectivités, car Sceaux reste une ville attractive (ce qui nous pénalise par ailleurs pour la contribution au FSRIF). Alors que le marché immobilier français traverse une crise depuis l'automne 2022, **2025 s'annonce comme une année de stabilisation et de reprise progressive**. Plusieurs voyants passent au vert, notamment la baisse des taux d'intérêt des prêts immobiliers et une augmentation du pouvoir d'achat des Français. De leur côté, les départements, très touchés par l'effondrement de cette recette (-23 % en moyenne en 2023 et -13 % en 2024), bénéficient dans le cadre du projet de PLF 2025 de la possibilité d'augmenter le taux de cette taxe de 0,5 points.

La Ville continue à percevoir la « taxe » qui remplace la **taxe communale sur la consommation finale d'électricité** (TCCFE) appelée désormais « accise sur l'électricité ». Celle-ci est estimée à 340 k€ en 2025, contre 372 k€ réalisé en 2024 en raison de l'encaissement d'arriérés. La loi de finances pour 2021 a réformé cette taxe, depuis le 1er janvier 2023, pour la part communale avec pour objectif une « simplification » de la gestion de cette taxe via une gestion faite uniquement par la DGFIP et les préfectures des départements et une harmonisation des tarifs au niveau national au lieu de l'application de tarifs locaux. La perception de cette taxe est donc désormais assurée par les services de l'Etat en lieu et place du SIPPAREC. Cette réforme a été mise en œuvre avec beaucoup de difficulté par les services de l'Etat et constitue une nouvelle entorse à l'autonomie fiscale des collectivités locales puisque les collectivités locales ne sont plus en capacité de moduler le taux ou l'assiette de la part qui leur revient.

Les **contributions versées par les partenaires institutionnels** restent relativement stables en 2025. La CAF (caisse d'allocations familiales) finance le fonctionnement des 5 multi-accueil, ainsi que les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) dans le cadre de « prestation sociale » (PSU / PSO). Elle complète cette aide dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale) 2021-2025. Enfin, elle accorde en 2025 à la Ville un « bonus territorial » destiné à financer l'attribution d'une rémunération supplémentaire aux agents s'occupant des enfants en crèche. L'aide totale de la CAF est estimée à 2 365 k€ en 2025 (1 374 k€ de PSU aux crèches, 525 k€ de PSO pour les services péri et extra-scolaires, 361 k€ de CTG, 105 k€ de bonus territorial).

La participation départementale pour le fonctionnement des crèches et de l'aide aux manifestations culturelles et sportives au titre du contrat départemental (CDDV 2022-2025) est en légère hausse sur la période 2022-2025 et s'élève à 425 k€ en 2025, complété par une aide de 150 k€ pour financer la médiation socio-éducative.

De manière logique, la Ville perd en 2025 les importantes subventions accordées par l'Etat, la Région et la MGP au titre du fonctionnement du site de célébration des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 (au Jardin de la Ménagerie) ainsi que les aides du département des Hauts-de-Seine pour l'organisation exceptionnelle de la Sainte-Estelle.

Enfin la **compensation en 2025 par l'Etat de la TVA acquittée** sur les dépenses d'investissement en N-2, soit 2023, est estimée à 509 k€ en baisse par rapport au FCTVA perçu en 2024 (qui s'établissait à 1 148 k€). Après un FCTVA exceptionnellement élevé en 2022 car la Ville a beaucoup investi entre 2018 et 2020, cette recette est revenue à un niveau comparable aux années antérieures entre 2021 et 2024 et diminue fortement en 2025 du fait d'un niveau d'investissement moins élevé en 2023. La compensation par l'Etat de la TVA assise sur les dépenses de fonctionnement est estimée à 64 k€ (contre 85 k€ en 2024). Dans le PLF finalement adopté, le gouvernement est revenu sur la baisse du taux de remboursement de la TVA de 16,404 % à 14,850 % en 2025 et sur l'exclusion du champ d'application du FCTVA de certaines

dépenses de fonctionnement. Il n'est pas exclu que cette réduction de remboursement soit remise en débat au moment du PLF 2026, sanctionnant les collectivités qui investissent.

Enfin, en matière de recettes d'investissement, la Ville va **céder à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat les murs commerciaux sis 93 rue Houdan, 1 impasse du marché et 3 place du général de Gaulle**, cession prévue initialement en 2024. Ces murs commerciaux ont été acquis par la Ville dans un objectif de sauvegarde de la diversité et de la qualité du commerce et de l'artisanat de proximité, objectif que poursuivra naturellement la SEM dont la Ville détient la majorité du capital. En outre, les immeubles du 71/73 rue Houdan seront démolis en 2025 par la société publique locale Vallée sud Aménagement. De manière logique, les recettes de locations de bâtiments et commerces diminuent donc en 2025 et sont estimées à 350 k€, auxquelles se rajoutent les loyers des baux emphytéotiques de l'Ilôt Charaire, pour lesquels la Ville perçoit annuellement des recettes estimées à 285 k€.

Des dépenses grevées par des mesures décidées unilatéralement par l'Etat

La Ville est de nouveau mise à contribution en tant que commune considérée comme « riche ». Le développement à l'œuvre de la solidarité territoriale, **du fait notamment du revenu moyen élevé des habitants** – et ce malgré la présence de 27% de logements sociaux –, conduit à voir s'opérer sur le budget municipal des prélèvements croissants année après année pour abonder les territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre budget le soutien desdits territoires.

Ainsi, du fait de la réforme du calcul des indicateurs financiers qui déterminent le montant de certaines dotations (les recettes de taxe additionnelle aux droits de mutation et de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont directement intégrées dans le calcul des indicateurs, s'ajoutant au produit théorique des impôts locaux), et de la prise en compte de la « richesse » directe de la population locale, la Ville est désormais contributrice à la quasi-totalité des fonds de péréquation nationaux et locaux.

Déjà contributrice depuis 2012 au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant estimé à 536 k€ en 2025, la Ville est devenue en 2024 contributrice au **Fonds de solidarité de la région Ile de France**, uniquement du fait de l'intégration de ces nouveaux indicateurs prenant en compte de nouvelles recettes (TADM, majoration THRS, richesse des habitants), alors que la Ville n'a pas vu ses ressources s'améliorer dans le même temps. La contribution au FSRIF est estimée à 600 k€ en 2025, contre 292 k€ payés en 2024 (la première année étant accompagnée d'un abattement de 50%).

Pour rappel, le FPIC, instauré en 2012, a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources relativement élevé en vue d'alimenter les collectivités les moins favorisées. **Le fait que le revenu moyen des habitants soit de plus en plus fortement pris en compte dans le calcul du prélèvement pénalise les communes d'Ile-de-France, et notamment Sceaux, où ce revenu moyen est plus de 2 fois supérieur au revenu moyen national.**

Le FSRIF, quant à lui, a été créé en 1991 pour « *contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer des ressources fiscales suffisantes* ».

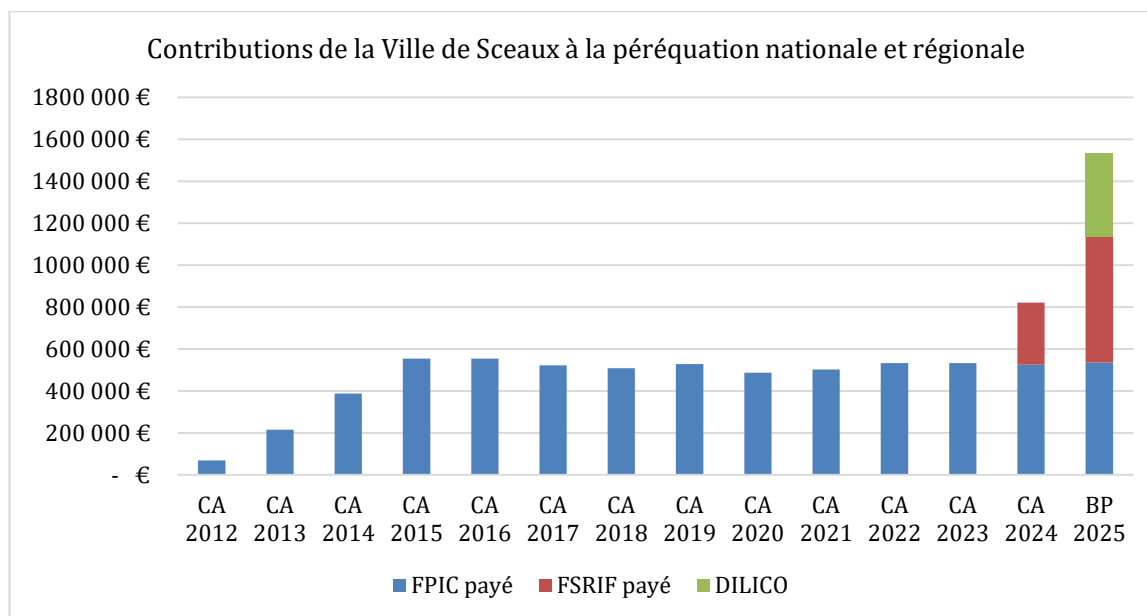
Au vu de ses ressources de fiscalité économique faibles, Sceaux n'était pas contributeur jusqu'à cette année, mais le devient du fait du changement du « panier » pris en compte pour déterminer les villes contributrices. En effet, désormais, ce ne sont plus seulement les ressources potentielles

de taxe foncière, habitation ou économiques qui sont prises en compte mais toutes les recettes fiscales, dont la taxe additionnelle aux droits de mutation. Sceaux étant une ville attractive, dont les biens immobiliers présentent une valeur vénale significative et un taux de mutation important (environ 9% par an), elle va donc devoir contribuer au FSRIF, sans avoir modifié son propre panier de recettes.

Par ailleurs, la contribution de la Ville n'est pas liée à ses recettes de fonctionnement, mais est largement conditionnée à la richesse de ses habitants. Or, le revenu moyen par habitant à Sceaux s'élève à 33 237 € en 2024 quand la moyenne d'Ile de France s'élève à 21 000 €, ce qui conduit à une contribution significative dès lors que le seuil de contribution est atteint.

Ainsi, sans ressources nouvelles, Sceaux va contribuer à hauteur de 292 k€ en 2024 et environ 600 k€ à compter de 2025 du fait de sa composition sociale, quel que soit par ailleurs son investissement pour le logement social (27% des logements de Sceaux sont des logements sociaux) ou ses taux d'imposition (qui restent inférieurs à la moyenne nationale).

En plus de ces deux contributions obligatoires, la Ville se trouve dans le spectre des collectivités saisies par le DILICO instauré par la loi de finances 2025. Ce dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités se traduit en 2025 par un prélèvement de l'ordre de 400 k€ sur les recettes fiscales de la Ville qui serait « mis en réserve » puis « reversé à hauteur de 30% les trois années suivant sa mise en réserve », 10% restant définitivement affectés à plusieurs fonds de péréquation (dont le FPIC). Ses modalités concrètes de prélèvement et de reversement restent encore à clarifier.



En 2025, la Ville contribue à hauteur de 1 500 k€, contre 820 k€ en 2024 et 530 k€ en 2023, soit une multiplication par trois de sa contribution en 3 ans, du simple fait de changements d'indicateurs ou de nouvelles dispositions législatives. Cette hausse de 1 M€ équivaut à quasiment 4 points d'impôts. Cela signifie que, pour conserver les mêmes niveaux de service et d'investissement, la Ville devrait augmenter le taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation de près de 4 points. Ne souhaitant pas frapper ainsi les Scéennes et Scéens ni réduire la qualité de service, la Ville devra donc faire des choix sur ses investissements et solliciter ses partenaires.

C'est donc clairement un choix de l'Etat d'obliger les collectivités locales à réduire leurs services publics ou leurs investissements, en opposition avec le projet politique de la ville de

Sceaux, qui vise à maintenir des services publics de qualité pour tous et à réaliser des opérations profitant au plus grand nombre.

Le développement à l'œuvre de la solidarité territoriale et le fait que Sceaux, quoi qu'on en dise, est considérée comme une ville « riche » - du fait notamment du revenu moyen élevé des habitants, malgré la présence de 27% de logements sociaux -, conduisent à voir s'opérer sur le budget municipal des prélèvements croissants année après année pour abonder les territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre budget le soutien desdits territoires.

Heureusement, la Ville enregistre quelques bonnes nouvelles sur le front des dépenses de fluides, des matières premières et des taux d'intérêts, qui bénéficient tous de la fin de la période de forte inflation faisant suite au Covid et aux débuts de la guerre en Ukraine, après une hausse des prix qui n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980.

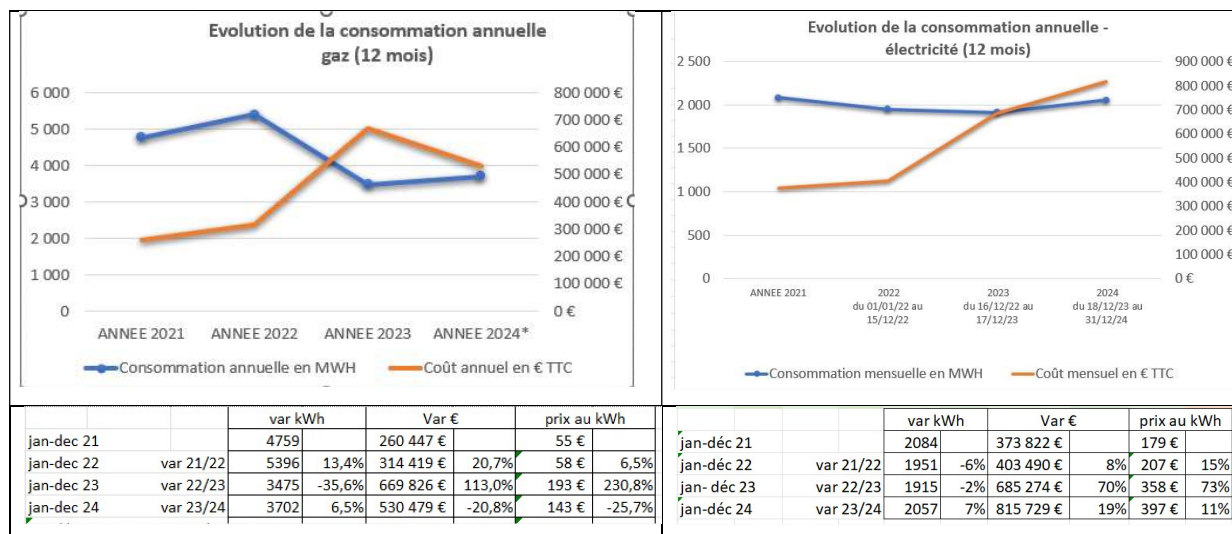
En effet, le marché de l'énergie s'annonce plus calme et résilient en 2025. Malgré des conflits internationaux qui continuent d'influer de manière imprévisible sur les prix du gaz et de l'électricité, les experts prévoient une baisse continue du prix de l'énergie en 2025. Cette tendance marque un tournant après 2 ans de crises énergétiques. En effet après avoir arrêté sa course folle en 2024, l'inflation continuera de ralentir en 2025. Le projet de loi de finances pour 2025 escompte ainsi une inflation de + 1,8 % en 2025.

La Ville estime ainsi que ses **dépenses de gaz seront stables de budget à budget, mais vont baisser en 2025 d'environ 30% par rapport au réalisé de 2024**, qui était supérieur au budget voté car les prix sont restés plus élevés que prévu et l'hiver a été plus froid et long qu'en 2023. Pour mémoire, le prix payé pour le gaz était passé de 330 k€ en 2022 à plus de 660 k€ en 2023, avant de redescendre à 560 k€ en 2024. Les projections du marché pour les années à venir prévoient en effet une diminution continue des prix du gaz grâce notamment à une diversification des sources d'approvisionnement. Cette baisse est également due à la politique de sobriété énergétique mise en place par la Ville.

La Ville estime au contraire que ses **dépenses d'électricité vont augmenter en 2025 de près de 25% par rapport au budget, quasiment identique au réalisé 2024** du fait, d'une part, de l'arrêt en 2025 de « l'amortisseur électricité » qui avait été mis en place en 2023 par l'Etat pour faire face à la très forte hausse des tarifs de l'électricité (l'Etat prenait directement en charge une partie de la hausse supérieure à un seuil de prix) et, d'autre part, de la non-éligibilité des collectivités à la baisse de 15% du tarif réglementé de vente d'électricité prévue pour les particuliers au 1^{er} février 2025. Notre fournisseur d'électricité nous a annoncé, au contraire, une hausse de 8% de la Turpe (taxe d'utilisation de réseaux électriques) et de l'Accise au 1^{er} février 2025. Il convient de noter que, à l'image du gaz, les dépenses d'électricité ont été supérieures aux prévisions car l'Etat a changé ses dispositifs d'aide, le coût de la matière et des fiscalités additionnelles (l'Accise) en cours d'année, pour un surcoût estimé à 200 k€.

Ce poste est devenu très significatif et la Ville a pu les contenir grâce au recours à des achats groupés dans le cadre de syndicats intercommunaux pour le gaz (Sigeif) et l'électricité (Sipperec) et grâce à la mise en place d'un plan de sobriété énergétique en octobre 2022 (incluant principalement la baisse de la température à 14° dans les gymnases, 10° dans les bulles de tennis, 19° dans les crèches et 18° en journée dans tous les autres locaux municipaux et 15° la nuit ainsi que l'extinction de lumières inutiles et la réduction des mises en lumière des bâtiments communaux) qui a produit des résultats très efficaces : la baisse de consommation a été largement supérieure aux anticipations et a permis de compenser une partie de la hausse du coût du gaz et de l'électricité en 2023. Le résultat s'est poursuivi en 2024 mais dans une moindre mesure car l'hiver a été plus long et rigoureux, conduisant à une saison de chauffe rallongée (28 semaines en 2024 au lieu de 21 semaines en 2023, soit une hausse de 28% entre les 2 exercices).

- Electricité : en 2023, la hausse de 73% des tarifs a été compensée par une baisse de 2% des consommations et le dispositif « amortisseur », limitant la hausse des factures à +70% ; en 2024, la consommation a crû de 7% et les tarifs de 11%, conduisant à une hausse de factures de 19%.
- Gaz : en 2023, la hausse de 230% des tarifs a été compensée par une baisse de 36% des consommations, limitant la hausse des factures ; en 2024, la consommation a crû de 7% et les tarifs ont baissé de 26%, conduisant à une baisse des factures de 21%.



Au total, le budget consacré aux fluides (eau, gaz, électricité) s'élève à 1 315 k€ en 2025, contre 900 k€ en 2022, rappelant l'impérieuse nécessité de poursuivre les actions de sobriété énergétique.

En outre, après une hausse de +10% en 2023 et 6% en 2024, l'augmentation des coûts de la restauration scolaire est estimée à +5% en 2025, du fait de l'inflation, du nouveau marché et des hausses de fréquentation.

Enfin, attachée à la qualité de service, la Ville a conservé la compétence « nettoyage de la voirie » et y consacre environ 1M€ au BP 2025. Maintenir les rues et les trottoirs d'une ville propre représente un budget très significatif, souvent ignoré des usagers et riverains. Ce travail « invisible » de balayer les rues et nettoyer les tags constitue le premier axe du vivre ensemble dans une ville propre et agréable à parcourir.

Autre bonne nouvelle, qui conforte la Ville dans son choix de gestion de la dette (avec près de 50% de dette à taux variable), la baisse des taux d'intérêt se poursuit en 2025. Ainsi les taux pratiqués actuellement sont inférieurs de plus de 1% à ceux proposés au plus haut l'année dernière. **Les intérêts de la dette** sont ainsi estimés à 1,66 M€ en 2025 contre 1,91 M€ en 2024. Les intérêts de la dette avaient considérablement augmenté en 2024 du fait de l'inflation et du renchérissement du coût de la dette. En effet, face à l'augmentation rapide et vertigineuse de l'inflation, les banques centrales avaient enclenché des politiques de normalisation monétaire se traduisant par l'augmentation de leurs taux directeurs et par répercussion fait repasser en territoire positif les taux courts qui étaient négatifs depuis 8 ans. Cette augmentation actuelle des intérêts de la dette vient après 14 années d'évolution à la baisse. La Ville a en effet pu bénéficier entre 2008 et 2022 de la baisse des taux d'intérêts grâce à la composition de sa dette pour moitié à taux variable tout en conservant un volant de sécurité grâce aux taux fixes. **L'économie générée par la composition de la dette de la Ville pour moitié à taux variable est de 3,3 M€ entre 2008 et**

2022. L'exposition en taux variable permet ainsi en 2025 de bénéficier de la nouvelle baisse des taux, même si celle-ci reste limitée. Bien entendu, il n'est pas envisagé de figer la dette variable en taux fixes, à un moment où les taux restent encore élevés et tendent à baisser.

La Ville verra enfin ses **dépenses de personnel progresser d'environ 2,5 % par rapport à l'exercice précédent**. Cette augmentation est nettement moins marquée que l'année précédente (+ 4,4 %) car 2024 avait vu l'attribution pour tous de 5 points d'indice et de revalorisation du point d'indice pour maintenir le niveau des rémunérations dans un contexte de très forte inflation. La hausse du budget 2025 résulte des évolutions, notamment réglementaires, mises en place courant 2024 ou à venir en 2025 dont :

- la hausse importante des cotisations à la CNRACL, +3 points en 2025 (+ 307 k€ en 2025), qui sera d'ailleurs poursuivie de +3 point chaque année sur les 4 ans à venir ;
- la hausse du prix du « pass navigo » (estimé à 11 k€ sur 2025) ;
- le GVT (glissement vieillesse technicité), qui traduit l'évolution des agents dans la carrière (estimé à 100 k€)
- la suppression de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat), décidée par la loi de finances 2025, qui supprimera toute hausse de rémunération des agents en fin de carrière

Elle relève également de choix de gestion de la Ville, pour garantir son attractivité afin de faire venir de nouveaux collaborateurs et maintenir un haut niveau de qualité de service public :

- le bonus attractivité Petite enfance sur une année pleine (estimé à 110 k€), subventionné par la CAF en 2025 ;
- le travail sur la mise à jour quinquennal du régime indemnitaire (environ 50 k€) ;
- la mise en place du nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux (environ 13 k€) ;
- le coût en année pleine des postes créés courant 2024 (dont le fablab manager et un agent supplémentaire à France services).

Concernant **les traitements indiciaires**, l'indice moyen de rémunération des agents sur emplois permanents a évolué à la hausse de 2016 à 2023, passant de 388 à 413. En 2024, l'indice moyen de rémunération est de 417. Cela est lié à :

- la variation du point d'indice (+ 5 points) pour tous les agents ;
- l'évolution régulière des carrières des fonctionnaires à travers les avancements d'échelon, ainsi que le souhait de la Ville de valoriser la manière de servir, la mobilité interne vers de nouvelles fonctions et responsabilités de ses agents, à travers les avancements de grade et la promotion interne ;
- le respect de la règle de révision, au moins tous les trois ans, de la rémunération des agents contractuels sur emplois permanents.

Concernant **les effectifs**, au 1^{er} janvier 2025, la collectivité emploie 437 agents sur emploi permanent. Rappelons que **plus de 80 % des agents communaux travaillent dans la production de services directement auprès des habitants** : écoles, crèches, espace public, centres de loisirs et animation, services aux personnes âgées, restauration scolaire, sports, etc.

Concernant **les évolutions pour 2025**, au vu des charges nouvelles de péréquation à assumer, la Ville n'a pas prévu de recrutement d'agents supplémentaires et paiera simplement en année pleine les nouveaux postes créés en 2024 (dont : un fablab manager, un ingénieur informatique chargé notamment de la sécurité informatique, un technicien de l'espace public, un coordinateur du programme de réussite éducative, ainsi qu'un chargé du jeune public au cinéma). Elle n'aura pas besoin de renfort ponctuel et n'a pas budgété de coût de tenue d'élections en 2025.

Ainsi après deux années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire et trois années 2022, 2023 et 2024 marquées par une inflation record, les fondamentaux financiers des collectivités locales sont désormais fortement ébranlés. La contribution au redressement des comptes publics demandée via la loi de finances 2025 maintient cette pression vers le bas et pousse toujours plus à la réduction des services publics locaux. Si **Sceaux a de nouveau démontré sa capacité à faire face aux différentes crises en raison de sa bonne santé financière**, l'avenir reste incertain, et, malgré le dynamisme de l'assiette des recettes fiscales, le maintien du niveau de service public ne pourra être obtenu en 2025 que via une nouvelle dégradation de l'épargne brute et le report de projets d'investissement pourtant largement attendus de la population.

1.3. Les conséquences de l'application des principes comptables

La dotation aux amortissements des biens, décomposée en amortissement des biens renouvelables, des subventions d'équipements versées aux tiers et des immeubles productifs de revenus, et à inscrire au budget 2025, s'élève à 1 920 k€, en application des tableaux d'amortissement, ainsi répartis :

- amortissement des frais de révision du PLU, des frais d'étude, des frais d'insertion, des frais d'usufruit et des logiciels	303 k€
- amortissement des subventions d'équipement versées	640 k€
- amortissement des biens renouvelables	850 k€
- amortissement des biens productifs de revenus et biens privés	127 k€
Total des dotations aux amortissements	1 920 k€
- <i>neutralisation de l'amortissement de la subvention d'équipement exceptionnelle versée à Sceaux Bourg la Reine Habitat</i>	- 553 k€
Total des neutralisations de dotations aux amortissements	- 553 k€
Dotation aux amortissements résiduelle	1 367 k€

A noter : la Ville a accordé une subvention d'équipement versée à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'Office public de l'habitat de Sceaux (opérations qui sont équilibrées en dépenses et en recettes). Cette subvention doit être amortie pour un coût annuel de 553 k€. Cette subvention et son amortissement étant à caractère purement technique, la Ville a opté, comme le prévoit le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, pour une neutralisation de l'amortissement de cette subvention exceptionnelle, par une délibération du 2 octobre 2019. La dotation aux amortissements résiduelle de 1 367 k€ représente donc bien la part consacrée chaque année au renouvellement des biens mobiliers, matériels ou immatériels.

1.4. Les conséquences de l'institution de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'établissement public territorial Vallée Sud –Grand Paris (VSGP)

Sceaux est membre, depuis le 1^{er} janvier 2016, de l'établissement public territorial (EPT) « Vallée Sud Grand Paris » (VSGP), au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP). Celui-ci regroupe les 11 communes d'Antony, de Bagneux, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Clamart, Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Malakoff, de Montrouge et de Sceaux.

VSGP exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités ainsi que celles prévues à titre obligatoire par la loi Notre du 7 août 2015, et certaines compétences facultatives, à savoir en ce qui concerne Sceaux :

- ✓ l'eau et l'assainissement,
- ✓ la gestion des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ le développement économique et les actions en faveur de l'emploi,
- ✓ la politique de la ville,
- ✓ la construction et l'aménagement d'équipements culturels et sportifs,
- ✓ les moyens de transports locaux,
- ✓ le plan climat énergie,
- ✓ le plan local d'urbanisme (PLU), et, depuis la loi « Egalité et citoyenneté » adoptée en janvier dernier, le droit de préemption urbain, retiré aux villes,
- ✓ l'aménagement,
- ✓ depuis le 1^{er} avril 2023, la voirie, l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, la pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année
- ✓ depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble sportif des Clos Saint Marcel (gymnase, dojo et courts de tennis).

Le transfert de la compétence voirie et éclairage public permet de mutualiser des prestations et des équipements, de réaliser des économies d'échelle pour les prestations d'entretien courant et les travaux lourds et d'envisager des rénovations ambitieuses, esthétiques et structurelles des rues communales (devenant ainsi « territoriales »). Dans ce cadre, la Ville va notamment bénéficier en 2025 de l'aménagement du parvis de l'église (place Frédéric-Mistral) et de la végétalisation la cour de l'école élémentaire des Blagis.

Le transfert de l'ensemble sportif des Clos Saint Marcel à VSGP permet d'envisager la rénovation de ce gymnase ancien dans un cadre intercommunal.

La création de la MGP et de l'EPT a eu un impact financier et budgétaire important sur les budgets communaux qui ont augmenté artificiellement depuis 2016 du fait des versements de ressources effectués via le « fonds de compensation des charges territoriales » : les communes encaissent des recettes qu'elles reversent intégralement à leur EPT. Outre l'augmentation du budget, cette mission de « chambre de compensation » complexifie largement le suivi de ces recettes et la préparation budgétaire et gonfle le montant du budget de fonctionnement.

Ainsi depuis 2016, Sceaux sert d'intermédiaire :

- ✓ pour le versement des impôts ménages initialement perçus par la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB). A ce titre, la Ville a perçu en 2024 environ 6 504 k€ de taxe d'habitation et taxe foncière en plus de ses produits fiscaux et les a ensuite reversés à VSGP ;
- ✓ pour le versement de la dotation compensation « part salaire » initialement perçue par la CAHB. A ce titre, la Ville a perçu en 2022, 724 k€ de la part de la Métropole du Grand Paris et les a reversés à VSGP.

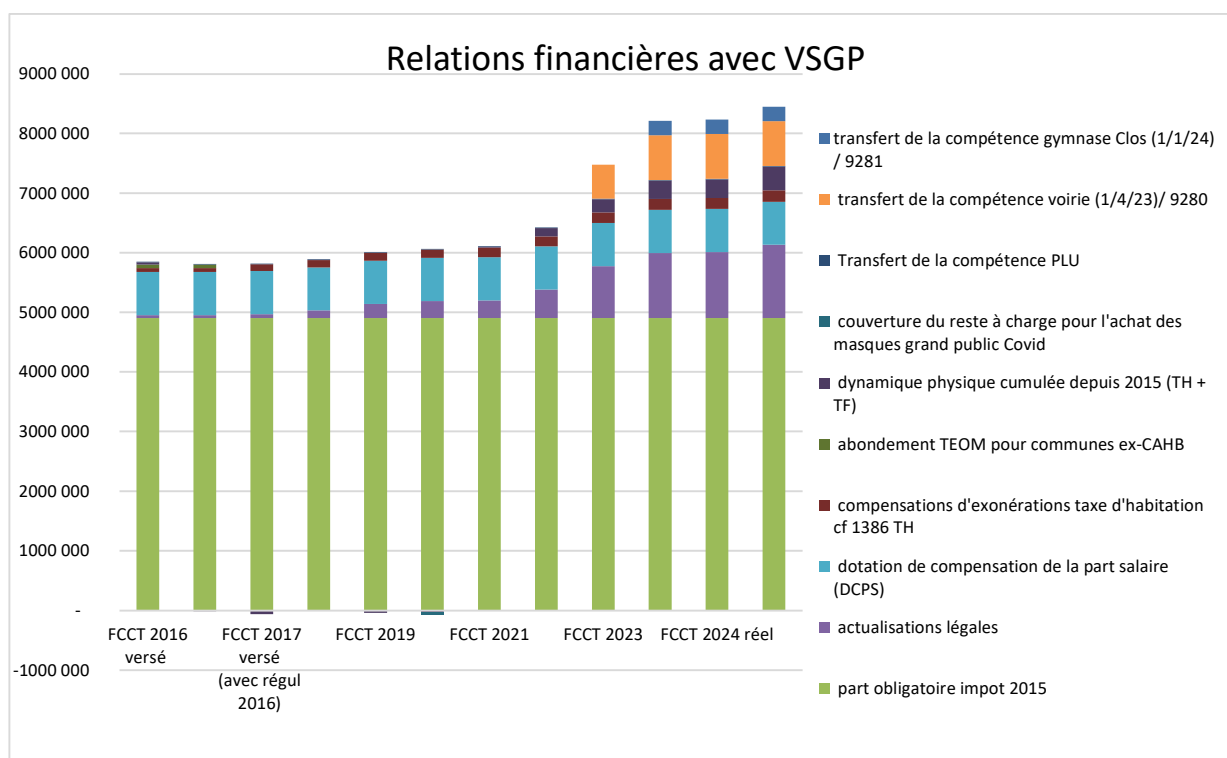
En plus de ces versements, la Ville a versé en 2024, 11 k€ à VSGP au titre de la compétence PLU transférée, 752 k€ au titre de la compétence voirie et éclairage public et 244 k€ au titre de la gestion des Clos Saint Marcel, soit un total de 8 235 k€ de recettes versées à l'EPT à titre obligatoire.

En 2025, la Ville prévoit donc un versement de 8 449 k€ composé de :

- ✓ 6 718 k€ de versement de fiscalité locale (composée de 6 529 k€ de versement de taxe foncière, en hausse de 2,4 % du fait de la hausse de 1,7% des valeurs locatives et 0,7 % variations physiques liées aux constructions nouvelles, et de 189 k€ de versement de compensation TH) ;
- ✓ 724 k€ de versement de la compensation de la « part salaire » ;

- ✓ 11 k€ de versement au titre de la compétence PLU transférée ;
- ✓ 752 k€ de versement au titre de la compétence voirie et éclairage public transférée au 1^{er} avril 2023. Le reversement définitif en année pleine a été fixé lors de la CLECT¹ de novembre 2023 ;
- ✓ 244 k€ de versement au titre de la gestion de l'équipement sportif des Clos Saint Marcel transférée au 1^{er} janvier 2024. Le reversement définitif en année pleine a été fixé lors de la CLECT de septembre 2024.

Les relations financières entre la Ville et VS GP peuvent se schématiser ainsi pour 2025



¹ CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées

2. Les orientations du projet de budget 2025

Le budget 2025 prend en compte les orientations budgétaires débattues lors du débat d'orientation budgétaire du 9 février dernier.

2.1. La consolidation de la qualité du service public

Les priorités restent naturellement pour 2025 dans la cohérence des politiques menées depuis plus de 60 ans et qui ont fait de Sceaux cette ville que nous aimons : la « ville à vivre », où chacun s'engage pour le bien commun et participe au « vivre ensemble », trouve à la fois les services du quotidien et les conditions de son épanouissement personnel et collectif, et se sent en sécurité, y compris sur le plan de sa santé.

Dans un contexte marqué par l'instabilité avec la guerre en Ukraine et la reprise du conflit israélo-palestinien mais également l'accélération du dérèglement climatique, les risques de pénurie et de rationnement de l'énergie, **l'accélération de la transition écologique et énergétique est une priorité**. La Ville est pleinement engagée dans cette démarche et le contexte actuel pousse à l'accélération de cette démarche et des opérations correspondantes. La Ville a ainsi par exemple adopté et mis en œuvre un plan de sobriété qui comprend quatre volets : la sobriété énergétique des bâtiments, la sobriété énergétique de l'éclairage public et des mises en lumière, la sobriété énergétique de la flotte automobile et le management interne de la sobriété. Cette priorité reste la nôtre même si l'Etat, pour sa part, a clairement abandonné cette priorité dans la loi de finances 2025, qui a décidé de coupes claires dans ses budgets de transition écologique (réduction du Fonds Vert, diminution des aides aux rénovations thermiques de logements).

La priorité en 2025 reste également de protéger les Scéens, préserver nos services publics et maintenir notre ville en bon état de fonctionnement, malgré une pression de plus en plus importante de l'Etat via la multiplication des fonds de péréquation et l'évolution des critères qui font rentrer notre Ville dans tous les dispositifs de contribution (FPIC, FSRIF, Dilico), au motif que ses habitants disposent de revenus élevés et qu'elle perçoit des droits de mutation significatifs. L'Etat expose clairement son point de vue : les habitants de Sceaux doivent payer pour les autres habitants moins favorisés, l'Etat renvoie le rôle de péréquation nationale directement aux villes et à leurs habitants.

Dans ce cadre, **la Ville placera toujours l'usager au cœur du service public** et cherchera continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population.

En 2025, la Ville poursuivra cette exigence de qualité puisqu'elle fait partie des 25 collectivités territoriales de France retenues pour participer à l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux, dispositif mis en place par l'article 110 de la loi Notre et piloté par la Cour des comptes en liaison avec les chambres régionales des comptes. La certification des comptes est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette expérimentation, débutée en 2017, se poursuit avec une phase de certification « à blanc » par des commissaires aux comptes de 2020 à 2025. La Ville a ainsi vu ses comptes 2021, 2022 et 2023 certifiés. Elle a décidé de poursuivre la certification de manière facultative et conventionnelle pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Cette opinion sur les comptes représente un marqueur important : Sceaux rejoint ainsi un grand nombre d'entités publiques qui voient leurs comptes certifiés et se livrent à cet exercice vertueux de manière récurrente permettant de rendre compte de leur action de manière fiable et transparente.

Dans ce cadre, Sceaux va poursuivre et accentuer en 2025 ces initiatives dans les domaines suivants.

La conduite de la transition écologique et énergétique

C'est là une tâche immense, car elle remet en cause nos habitudes, parfois nos certitudes. Elle passe par de nombreuses décisions et par l'affirmation de politiques ambitieuses, comme la modification importante du plan local d'urbanisme qui a limité la construction dans les zones pavillonnaires, la politique de l'arbre, pour laquelle la participation des propriétaires privés est indispensable ou la poursuite du plan vélo, engagé de longue date ainsi que des rénovations thermiques de bâtiments municipaux.

La Ville, qui a **lancé en 2019 la démarche « Parlons ensemble de l'environnement » afin de faire de Sceaux une ville exemplaire en matière de transition écologique** poursuivra ces initiatives en 2025 avec l'appui du **comité consultatif des transitions (CCT) installé en décembre 2020**, et qui comprend notamment des citoyens tirés au sort. C'est dans les gestes du quotidien que chacun d'entre nous pourra efficacement changer les choses. En la matière, nous sommes tous responsables. Le rôle de la commune est à la fois d'être exemplaire et d'entraîner tous les habitants dans les indispensables changements de comportements, avec un regard positif. La Ville intègre ainsi toutes les actions municipales dans une démarche affirmée de développement durable.

Sceaux est en effet très sensible aux enjeux environnementaux, à son cadre de vie et aux actions pédagogiques en direction des habitants. Elle a ainsi développé quantité de démarches articulées autour de 3 grands axes :

- ⇒ **les actions du quotidien** : politique d'aide à l'achat de VAE puis d'accessoires liés à la pratique du vélo par les particuliers scéens (de 2011 à 2024, pour un total de 130 k€), application pour le personnel municipal du forfait mobilité durable pour les agents municipaux utilisant des véhicules doux, installations de bornes de recharge pour les véhicules privés et publics, budget participatif dédié à des actions concrètes et citoyennes pour l'environnement d'un montant significatif (50 k€ dès 2020 puis 200 k€ tous les deux ans depuis 2024), installation d'une maison du vélo sur la Place des Ailantes (qui sera conservée pendant et après les travaux d'aménagement), développement de la part du bio dans la restauration collective, développement des jardins partagés, réduction des emballages,
- ⇒ **une action de facilitateur** : garantie d'emprunts accordée pour les travaux de rénovation notamment énergétiques de la SEM Sceaux Habitat, cocréateur et garantie d'emprunt à une SEM chargée d'amener la géothermie à Sceaux, organisation du forum de la rénovation énergétique, révision du PLUi, programme d'aide à la rénovation énergétique des maisons individuelles, charte de l'arbre destinée à soutenir la préservation et le développement du patrimoine végétal à Sceaux, politique « zéro déchet abandonné »,
- ⇒ **une action en matière d'investissement sur les équipements communaux** : création de 2 Fab lab (le fab lab fibres et le fab lab à vocation numérique) et ouverture prévue d'un 3^{ème} Fab Lab à l'Amiral, végétalisation du territoire et des cours d'écoles. Enfin, construction de nouveaux bâtiments peu énergivores remplaçant des bâtiments anciens telle que la construction d'une nouvelle crèche écologiquement exemplaire au 172 rue Houdan

Après une année de finalisation des projets du 1^{er} et 2^{ème} budget participatif (50 k€ par an) et de bilan sur l'efficacité du dispositif, la Ville accélère le mouvement et a lancé en 2024 le **3^{ème} budget participatif**, doté d'un budget plus significatif (200 k€ tous les deux ans), avec l'objectif d'accompagner des projets proposés par les habitants plus ambitieux et de laisser le temps de la réalisation et du bilan à chaque projet. En 2025, la Ville s'engage à réaliser plusieurs projets : une haie champêtre à l'école maternelle des Blagis, la végétalisation des pourtours de l'aire de jeux de la crèche des Blagis, une fontaine à boire près du cinéma Le Trianon et le fleurissement des arbres rue du Docteur-Roux

À toutes les **démarches pour favoriser les mobilités douces**, s'ajoutent depuis 2022 le déploiement dans les écoles de Sceaux du nouveau programme pédagogique « Savoir rouler à vélo » (SRAV) ainsi que le déploiement du dispositif Mobili'kids destiné à pacifier les abords de toutes les écoles scéennes, après l'expérimentation réussie sur le Petit-Chambord, afin d'assurer la sécurité des enfants. Ce dispositif a été complété en 2024 par l'installation d'une « maison du vélo » sur la place des Ailantes, afin d'accompagner les adultes qui veulent se remettre à la pratique du vélo et pacifier cette place, afin de la rendre aux habitants du quartier comme lieu de convivialité. Cette maison du vélo sera déplacée en face du CSCB le temps des travaux sur la place des Ailantes et sera remise sur la nouvelle place végétalisée et pacifiée. Enfin, en 2025, la Ville va travailler à la matérialisation ludique des cheminements piétonniers entre les écoles et les principaux lieux de loisirs (piscine, bibliothèque) afin d'inciter les enfants et leurs parents à abandonner la voiture au profit de la marche.

La Ville a également engagé une **réflexion sur la végétalisation de son territoire** et encourage les Scéens à végétaliser les espaces situés sur la voie publique via le « permis de végétaliser ». De son côté, la Ville lance un programme de végétalisation des trottoirs élargis, afin de renforcer les surfaces fleuries et de réception des eaux de pluie en pleine terre. Elle a lancé un programme d'expérimentation sur les rues bordant l'hôtel de ville (rues Foch, Joffre et de la Flèche). Elle expérimente également la végétalisation – renaturation des cours d'école (école du Petit Chambord en 2024 puis de celle de l'école des Clos Saint Marcel en 2025) et des espaces interstitiels (création d'une aire de jeux et sportive végétalisée dans le secteur du Petit Chambord en 2024, sur l'ancien site occupé par l'EPF). En 2025, la Ville renforce le mouvement et envisage notamment la végétalisation d'une rue plus longue et plus emblématique.

Enfin, la Ville lance en 2025 **une grande opération de végétalisation / renaturation de la place des Ailantes, qui vise également à lutter contre les ilots de chaleur sur la Ville**. Cette opération s'accompagnera d'un réaménagement complet des parvis des deux écoles, afin de faciliter l'accès des familles et favoriser les mobilités douces. Les arbres actuels, désormais considérés comme invasifs, seront remplacés par des arbres plus agréables et une forêt urbaine sera plantée, avec rationalisation des places de stationnement. La place fera l'objet d'un traitement des eaux à la parcelle, pour réduire drastiquement le volume des eaux de pluie directement envoyées dans les réseaux d'assainissement

La Ville développe également des « tiers-lieux », ces lieux de rencontres et d'échanges qui permettent de créer une dynamique collective et locale et d'assurer un ancrage pour agir en faveur de la transition écologique, de l'innovation sociale et de la solidarité sur le territoire. En 2021, la Ville a lancé « la Manufacture », en partenariat avec le Fonds métropolitain pour l'innovation numérique. Ce fablab fibres et textile offre la possibilité de pratiquer la couture de manière collective, de louer des espaces, de réserver des machines pour des projets professionnels et des ateliers créatifs. En 2024, la Ville a ouvert un nouveau Fab Lab, à vocation numérique, appuyée par le département des Hauts-de-Seine et la MGP. Dans ce lieu, nommé « la Fabrique », installé aux Blagis, les usagers peuvent réaliser des objets en 3D grâce à des imprimantes numériques et des découpeuses laser et tourner des vidéos de qualité professionnelle pour leurs projets

personnels et professionnels. Enfin, la Ville a bien avancé sur la transformation de l'Amiral, bâtiment emblématique du centre-ville, en un 3^{ème} tiers-lieu municipal, à vocation élargie (accueil d'activités, restauration, etc.). Après des premiers travaux de curage réalisés en 2024 et début 2025, les travaux de rénovation démarreront en 2025.

Enfin en 2023, la Ville a souhaité se doter d'une structure lui permettant d'agir dans le domaine des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande énergétique et a pour ce faire créé avec le SIPPEREC et les communes de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine une société publique locale, « GéoSud92 », afin d'implanter un **site de production et de distribution d'énergie géothermique** sur Fontenay aux Roses, qui alimentera en énergie le territoire des 3 communes. Les études opérationnelles ont démarré et les travaux de forage seront lancés en 2025.

Le soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation

La politique municipale vise à permettre l'accès le plus large possible à l'éducation et à la culture, en accompagnant la création artistique, en travaillant à l'inclusion de tous, en particulier des personnes fragiles, âgées et des jeunes. Tous les quartiers doivent bien sûr être concernés. C'est pourquoi **une démarche de participation citoyenne sur le quartier des Blagis**, avec une nouvelle édition des « Parlons ensemble ... » a été lancée en mars 2021, participation qui a abouti à l'établissement d'une feuille de route pour « bien vivre et réussir aux Blagis ». Cette feuille de route a été présentée lors de la réunion du conseil municipal du 16 octobre 2021 qui s'est tenue pour l'occasion aux Blagis. Cette feuille de route comprend des engagements de la Ville dans différents domaines, ainsi que la demande aux différents partenaires qu'ils confirment les intentions qu'ils ont exprimées à la suite de la démarche.

La Ville va, comme elle s'y est engagée, poursuivre la mise en œuvre de cette feuille de route, qui s'est notamment illustrée en 2022 par le maintien d'un service postal aux Blagis face au désengagement de La Poste dans les territoires et l'ouverture d'un espace France services. En 2023, la Ville a installé des médiateurs sociaux qui tournent dans le quartier de 15h à 20h et mobilisé le département des Hauts-de-Seine pour la rénovation du centre commercial des Blagis (rénovation qui devrait démarrer en 2025). En 2024, la Ville a poursuivi son action par l'ouverture d'un Fab-Fab numérique et la rénovation thermique de la toiture de l'école élémentaire des Blagis, afin d'améliorer le confort thermique d'hiver et d'été des enfants. Elle maintiendra son action en 2025 par la transformation du parking des Ailantes en une réelle place de quartier conviviale et l'ouverture tant attendue de l'Espace sport et santé sur cette même place. Elle a également voté en 2024 l'attribution d'une subvention d'investissement de 500 k€ à Hauts-de-Seine Habitat pour participer financièrement à la rénovation du centre commercial des Blagis. Cette somme sera inscrite et versée en 2026, après l'achèvement des travaux.

Dans la continuité du précédent mandat, le maintien des prestations destinées à la petite enfance et aux enfants scolarisés, tant en volume qu'en qualité, reste une priorité pour la Ville et mobilise une part importante du budget municipal.

La mise en œuvre du schéma Petite enfance, dont une actualisation a été présentée au conseil municipal fin 2021, sera poursuivie, **avec la mise en chantier en 2025 de la construction d'une nouvelle crèche écologiquement exemplaire** (label BEPOS, ossature bois) au 172 rue Houdan, qui sera effective en 2027, et la reconversion à moyen terme d'une partie des locaux du Petit-Chambord pour une crèche de 20 places.

De même, le « relais assistant maternel et parental » (RAM-RAP) ouvert en 2016, est un lieu d'écoute, de rencontre, d'aide et d'animation destiné essentiellement aux familles qui ne font pas appel aux structures collectives d'accueil de la petite enfance, ainsi qu'aux assistantes maternelles

agréées libérales qui accueillent ces enfants. En complément, deux lieux « parents-enfants » (LAEP) ont ouvert aux multi accueils des Blagis et Charaire fin 2022.

Le soutien à la vie scolaire et périscolaire restera également une priorité municipale, qui se traduit notamment par **l'affirmation du rôle de co-éducateur aux côtés des familles et de l'Education nationale**. C'est l'objet de la réflexion lancée sur le « continuum éducatif », dans lequel s'inscrit une nouvelle évolution de l'organisation du temps de l'enfant articulé autour de 4 jours d'école, qui a été mis en place à la rentrée de septembre 2021.

Ce soutien se traduit par l'entretien le plus soigné possible des écoles, le développement des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire et des classes transplantées pour chaque enfant du cycle 3, le maintien des activités sur la pause méridienne et le maintien de la présence d'un agent municipal (généralement une ATSEM ou un agent faisant fonction) par classe en école maternelle, ce qui est l'une des spécificités de Sceaux, reconnue par tous les acteurs. La qualité de fonctionnement des écoles publiques de Sceaux doit beaucoup à l'engagement partagé des équipes municipales et des enseignants, dans une relation de grande confiance que nous nous attachons à préserver en accord complet avec l'Education nationale et renforcé par la démarche du « continuum éducatif ». La Ville a obtenu à nouveau en 2021 le titre « Ville amie des enfants ». Elle vient également de signer un nouveau Projet éducatif de territoire (PEDT) actant cette collaboration étroite avec l'Education nationale.

Afin de tenir compte des enjeux climatiques (lutte contre les îlots de chaleurs) et des nouveaux besoins des enfants (cours d'écoles inclusives donnant une plus grande part à l'égalité filles-garçons et accueil de tous les handicaps, végétalisation et renaturation), **le programme de végétalisation des cours d'écoles** se poursuit avec poursuite de l'aménagement de la cour d'école du Petit Chambord et l'implantation d'une haie champêtre dans la cour de l'école maternelle des Blagis. Par ailleurs, Vallée Sud Grand Paris va réaliser le réaménagement de la cour d'école élémentaire des Blagis. A terme, l'ensemble des cours d'école connaîtront ainsi des interventions allant dans ce sens.

Enfin, de manière transverse et en dehors de tout financement étatique, la Ville a souhaité se doter d'une coordinatrice de la **réussite éducative**. Chargée de mettre en œuvre un parcours de réussite éducative pensé spécifiquement à l'échelle de notre commune, cette personne a intégré les services en janvier 2024. Ce parcours de réussite éducative sera destiné aux enfants qui présentent des difficultés de tous ordres, afin de les accompagner dans leur développement par la mise en réseau d'acteurs. En parallèle, des actions de soutien à la parentalité seront développées.

La Ville applique depuis longtemps **une tarification sociale, adaptée aux ressources financières des familles**. En 2024, 57% des familles ayant reçu une facture ont bénéficié d'un tarif minoré. A titre d'exemple, les tarifs les plus bas s'élèvent à 0,41 € de l'heure en crèche (soit 80 € par mois par enfant venant 9h tous les jours pour une famille de deux enfants), 0,75 € pour la pause méridienne incluant le repas (soit 12 € par mois) et 1,65 € pour une journée de centre de loisirs (soit 8,45 € par semaine de congés scolaires). Les services proposés sont reconnus par les familles puisque, à titre d'exemple, 95% des enfants fréquentent les restaurants scolaires au moins une fois par mois et, chaque jour, 80% des effectifs scolaires fréquentent le restaurant scolaire. 40% des enfants fréquentent les études dirigées et 20% fréquentent les centres de loisirs (mercredi ou vacances).

Le service rendu aux familles passe également par la mise en place de moyens modernes de paiement permettant aux usagers de régler leurs prestations sans avoir à se déplacer. A ce jour, près de 35 % des familles sont en prélèvement automatique et 55 % paient sur le portail famille, soit **plus de 90% des familles qui utilisent les moyens modernes de paiement mis à leur disposition** et n'ont plus à se déplacer ou envoyer de chèques pour payer leurs factures. **Le déploiement depuis 2021 du « portail famille version 2 » permet aux familles d'accomplir**

un certain nombre de formalités sans avoir à se déplacer en mairie (notamment la demande de calcul du QF et des ressources, la pré-inscription en liste d'attente aux multi-accueils, les inscriptions scolaires et les inscriptions et réservations à différentes activités comme l'accueil de loisirs du mercredi). Le service Finances-facturation, ainsi dégagé de ces tâches d'encaissement, peut ainsi, en lien avec le service Action sociale, consacrer plus de temps à l'étude des cas de familles en difficulté et au repérage le plus précoce possible de ces situations, afin de les prendre en charge le mieux possible dans l'intérêt des enfants (aide à la gestion de budgets familiaux, conseils d'orientation scolaire, aides financières par des organismes tiers, ...).

L'accompagnement des Scéens dans leur vie quotidienne

Parallèlement doit naturellement continuer à s'exprimer **la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté, isolées ou âgées** : le développement de l'offre de loisirs et des occasions de rencontre va dans ce sens, en même temps que la mobilisation lors des périodes difficiles (épidémie, grand froid, canicule, ...). En outre, l'Espace seniors, ouvert en novembre 2017 dans les locaux de la résidence autonomie Les Imbergères, et devenu en 2022 « Espace seniors et aidants », permet d'accueillir et d'orienter les personnes âgées et leurs aidants. Cette politique s'exprime également à travers notre participation au programme national « Ville amie des aînés », dont la Ville a obtenu à nouveau le label. La Ville va renforcer en 2025 les activités à destination des seniors (avec notamment la création d'une radio internet « Millésime »)

Le soutien à **l'action culturelle** reste également une priorité, avec notamment la gestion en régie directe du cinéma Trianon, qui a fêté ses 100 ans en 2021, et la modernisation de la Bibliothèque (réouverte en 2019). Sceaux va encore plus loin depuis 2022, en accordant la liberté et la gratuité sur les emprunts de l'ensemble du fonds de sa bibliothèque aux Scéens et en ouvrant la Bibliothèque le dimanche matin. Cette évolution de la politique tarifaire de la Bibliothèque intervient dans le cadre de l'adoption de la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, qui consacre la liberté et la gratuité d'accès aux bibliothèques municipales. Les moins de 25 ans et les étudiants bénéficient également depuis 2022 d'un tarif en baisse au cinéma Trianon (5 € au lieu de 5,70 €). Rappelons aussi le soutien constant apporté par la Ville aux artistes professionnels et semi-professionnels de Sceaux : lieux d'exposition, festival « Paroles », festival « les Estivales » qui permet d'exposer des artistes dans un vrai cadre festivalier, studios de la Caisse claire, aide aux compagnies théâtrales, ateliers d'artistes, etc. La Ville apporte enfin son soutien via le versement de subventions aux associations (notamment MJC et CSCB) qui participent pleinement à l'offre socio-culturelle de la Ville. **La Ville a d'ailleurs décidé d'accroître en 2025 de 20 k€ ses subventions à chacune des deux grandes structures que sont la MJC et le CSCB** afin de les aider à faire face l'accroissement de leurs charges de personnel et de fluides. Cette aide sera pérenne.

Le **soutien à toutes les pratiques sportives** est renforcé en 2025 par la fin d'un grand chantier de réhabilitation : la Halle des Blagis, qui avait été reconfigurée en salle de musculation depuis une quinzaine d'années, va voir ses travaux de rénovation terminés et son ouverture sous la forme d'un véritable **Espace sport et santé** qui offrira une pratique de sport pour tous et de sport santé. D'autre part, la Ville lance l'installation **d'une troisième bulle de tennis** sur les terrains de l'Yser, permettant la pratique du tennis tout au long de l'année. Les clubs sportifs continuent à être accompagnés, par l'attribution de subventions et l'allocation gratuite de créneaux de pratiques sportives dans tous les équipements sportifs. Enfin, la Ville organise un cross qui rencontre tous les ans un succès grandissant et fêtera ses 50 ans en 2026.

La politique du « campus urbain » a connu un développement important depuis 2019, avec l'ouverture de la résidence étudiante Pierre-Ringenbach sur le site Albert 1er, qui compte 120 logements étudiants et appartient à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, et la résidence étudiante

Erwin-Guldner des Quatre-Chemins (qui appartient à Hauts-de-Seine Habitat) qui a ouvert ses portes en août 2019 et qui compte 150 logements étudiants. Parallèlement, les relations avec les établissements d'enseignement supérieur ont été consolidées et la coopération est désormais étroite avec la Ville. La Ville et plusieurs associations ont également accompagné les étudiants fragilisés par la crise sanitaire. En 2024 et 2025, la Ville poursuit son action pour faire connaître les équipements municipaux (cinéma, bibliothèque, gymnases) aux étudiants de Sceaux, qui ne sont pas tous scéens, au moyen d'une communication renforcée sur Instagram. Elle contribue activement à la mise en place du dispositif de solidarité étudiante avec l'association Cop-1 (association qui se donne pour objet de porter assistance à tout étudiant dans le besoin grâce à des distributions gratuites de denrées alimentaires, de produits d'hygiène, de vêtements, un accès aux droits, à la culture, au sport, à l'emploi et de nombreuses activités). A cet effet, la Ville met en 2025 un nouveau local à disposition près de la faculté Jean-Monnet (en remplacement du local situé en centre-ville, voué à la démolition) et finance des paniers de légumes frais. Elle va également accompagner l'ouverture d'une cantine solidaire sur le même site.

Le maintien d'un environnement urbain de qualité

La Ville s'attache à maintenir un réseau de voirie de bonne qualité et développe largement les modes de transport dits « doux ou actifs » (zones de rencontre, zones 30, plan Vélo, cheminements piétonniers, aménagement de places agréables à fréquenter) afin d'inciter les Scéens à encore mieux « vivre ensemble » l'espace public.

Afin d'intégrer les futurs aménagements dans un espace plus large, la Ville a décidé de transférer à compter d'avril 2023, à Vallée Sud - Grand Paris l'entretien courant et les investissements relatifs à la voirie et à l'éclairage public. Le grand programme décennal d'enfouissement des réseaux électriques est quasiment fini, et Vallée Sud - Grand Paris va travailler sur une rénovation des éclairages publics (moins énergivores).

La Ville poursuit également avec Vallée Sud – Grand Paris le programme de rénovation des espaces publics, avec notamment **la rénovation emblématique du parvis de l'église qui sera réalisée en 2025** et fera l'objet d'une contribution financière de la Ville pour la mise en lumière, et l'installation d'une fontaine à boire. La rue Paul-Couderc et la rue de Bagneux feront, par ailleurs, l'objet d'une rénovation qualitative dans les années à venir, à l'image de la rénovation achevée en 2024 sur la rue Michel Voisin.

L'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique

Ce programme a été engagé avec la mise en œuvre d'un réseau de vidéoprotection dans les quartiers commerçants (quartier Charaire, Square Robinson). Il s'est poursuivi depuis 10 ans avec l'équipement des secteurs autour des gares RER de Sceaux et Robinson, dans les espaces extérieurs fréquentés par les familles (Jardin de la ménagerie et place des Ailantes), aux abords des équipements sportifs (site sportif des Blagis, piscine des Blagis) et aux abords de plusieurs bâtiments publics (maison France Service, église Saint Jean Baptiste). Ces caméras sont reliées à un Centre de supervision urbaine où les images sont visionnées par des agents assermentés, qui peuvent communiquer les données sur requête de la police nationale.

Ce programme est désormais complété par l'intervention de médiateurs de terrain sur tous les quartiers de la Ville, avec une priorité dans le quartier des Blagis et le quartier Robinson. Ces actions (vidéo-surveillance et médiateurs) sont partiellement financées par de nouvelles subventions du département des Hauts-de-Seine.

Enfin, l'extension des locaux du service Tranquillité urbaine, réalisée début 2020, permet le renforcement des effectifs pour accroître la présence de terrain. En 2025, la police municipale est composée de 20 agents (dont 10 postes de policiers municipaux et 8 gardes urbains).

Le maintien du soutien au logement social

La Ville poursuit son action de soutien au logement social en finançant de façon très significative le développement des logements sociaux sur le territoire scéen. La Ville dépasse désormais le taux requis de 25%, en particulier grâce à l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins : dans ce cadre, elle verse une subvention à Seqens depuis 2016, qui atteindra le montant global de 1,5 million en fin d'opération.

La Ville soutient également le développement du logement social en accordant des garanties d'emprunt de 100% sur tous les projets de construction ou rénovation de logements sociaux.

La Ville poursuit un partenariat très actif avec la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, qui construit et rénove des logements sociaux et des logements étudiants sur le territoire, et dont la Ville déteint la majorité du capital. Elle mobilise également le bailleur social des Bas-Coudrais (Hauts-de-Seine Habitat) pour qu'il renforce ses actions de rénovation des logements et du centre commercial des Blagis. Les rénovations des logements sont largement réalisées depuis 3 ans et la rénovation complète du centre commercial des Blagis a débuté fin 2024, avec une fin de travaux prévue début 2026.

L'accompagnement des nombreuses activités associatives qui participent largement à l'attractivité de la Ville

La Ville poursuivra en 2025 son soutien aux associations en maintenant son niveau de subventionnement et la mise à disposition d'un certain nombre de moyens, dans un contexte de fort désengagement des autres partenaires institutionnels des associations. Elle a décidé d'accroître de manière pérenne de 20 k€ par an son aide à chacune des deux associations gestionnaires d'équipements (MJC, CSCB) et attribuera à la MJC une aide à la rénovation de ses bâtiments et matériels, à l'image de ce qu'elle avait fait en 2023 et 2024 pour le CSCB (aide à la rénovation de sa bibliothèque puis à l'acquisition d'un fonds documentaire).

L'Etat a décidé en 2012 de modifier les critères de la géographie prioritaire en matière de politique de la ville, ce qui s'est traduit par la disparition d'aides apportées au CSCB. La Ville est donc le dernier recours des associations, clubs et structures socio-culturelles qui lui demandent de compenser ces pertes de recettes pour boucler leurs budgets, ce qui se révèle difficile. Un travail partenarial permanent est donc conduit de longue date avec ces structures pour adapter leur fonctionnement et leur organisation aux changements de contexte.

Dans le cadre de la remise à plat de la géographie des quartiers prioritaires, le quartier intercommunal des Blagis (installé sur les villes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux) se trouve de nouveau classé en QPV et les villes ont signée en 2024 un contrat « CEQ 2030 ». La réalisation d'actions en direction des habitants de quartier peut, de ce fait, faire de nouveau l'objet de subventions ; celles-ci restent pour l'instant assez faibles.

Le soutien financier aux associations scéennes s'élève à près de 1,3 millions d'euros en 2025, dans la continuité des années précédentes.

La politique de valorisation touristique et économique de la Ville,

La gestion en régie directe de la Maison du tourisme et les actions de promotion et d'aide aux commerces scéens par les services de la Ville ont permis d'apporter un soutien important au tissu commercial et artisanal de Sceaux pendant la crise du Covid. Ce soutien est poursuivi et amplifié, tant la présence et l'activité de commerces de qualité participe à la qualité de vie à Sceaux.

Depuis plusieurs années, la Ville mène une politique volontariste en matière d'achat de locaux commerciaux, afin de protéger le patrimoine urbanistique scéen et de s'assurer une maîtrise des commerces s'installant sur le territoire municipal. Dans ce contexte, elle a acquis des locaux commerciaux en 2022 (salon de coiffure Camille Albane, brasserie les Félibres) et les revendra en 2025 à la SEM Sceaux Bourg la Reine Habitat. La Ville restera vigilante sur ce sujet en 2025.

La Ville a lancé en 2024 une étude sur la commercialité de Sceaux, afin d'identifier les forces et faiblesses de nos commerces et proposer une feuille de route. Cette étude a montré un très bon positionnement et une bonne structuration des commerces, avec quelques améliorations à envisager. Elle a noté le très faible taux de vacance commerciale. Cette étude a été présentée en janvier 2025 aux commerçants et fera l'objet de réunions de travail avec eux pour mettre en œuvre un programme de renforcement de nos commerces locaux. Une étude de commercialité du quartier des Blagis sera également lancée en 2025.

En outre, afin d'accompagner les commerçants et artisans dans l'amélioration de leur linéaire de vitrine, un dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales, en lien avec la Charte de l'esthétique des devantures a été mis en place en 2024 et sera renforcé en 2025. Il a déjà permis d'aider plusieurs commerçants.

Enfin, plusieurs projets devraient être menés avec la direction du Domaine de Sceaux, afin de mieux associer la Ville et le domaine départemental dans des propositions de qualité.

La réalisation de l'ensemble de ces objectifs est rendue possible grâce aux efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années, et qui produisent des effets significatifs et durables.

Ainsi, la Ville maintient un niveau de dépenses de fonctionnement globalement stable - hors le choc inflationniste de 2022-2024 -, comme il l'est depuis 2008 (hors effets des restructurations territoriales). Ce sera encore le cas en 2025, afin de garantir le même niveau de service public.

Pour autant, le niveau d'autofinancement du budget 2025 sera affecté en raison des nouveaux et très significatifs prélèvements de péréquation décidés par l'Etat dans la loi de finances 2025.

2.2. La poursuite de l'effort de maîtrise budgétaire

Les contraintes pesant sur la Ville et les très importants prélèvements nouvellement opérés sur nos recettes - dont **le total atteindra en 2025 l'équivalent de 39 points d'impôt** - confortent la Ville dans sa volonté de **poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses et d'économies**. Ses efforts ont été poursuivis lors de la préparation du budget 2025.

La préparation budgétaire a été l'occasion, cette année encore, d'un examen approfondi de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la Ville. Tous les achats supérieurs à 25 000 € HT font l'objet d'une mise en concurrence et la Ville dispose de marchés globaux de travaux de bâtiments (peinture, maçonnerie, électricité, etc.), d'informatique, de transport de personnes, de vêtements de travail et de surveillance et gardiennage.

La Ville dispose à cet effet d'un service de la Commande publique (composé d'un chef de service, d'un juriste marchés publics et d'un acheteur professionnel) chargé de mettre en place une stratégie achats visant à mutualiser les achats transversaux pour bénéficier d'un effet de massification auprès des fournisseurs et étendue aux achats propres à chaque direction opérationnelle via :

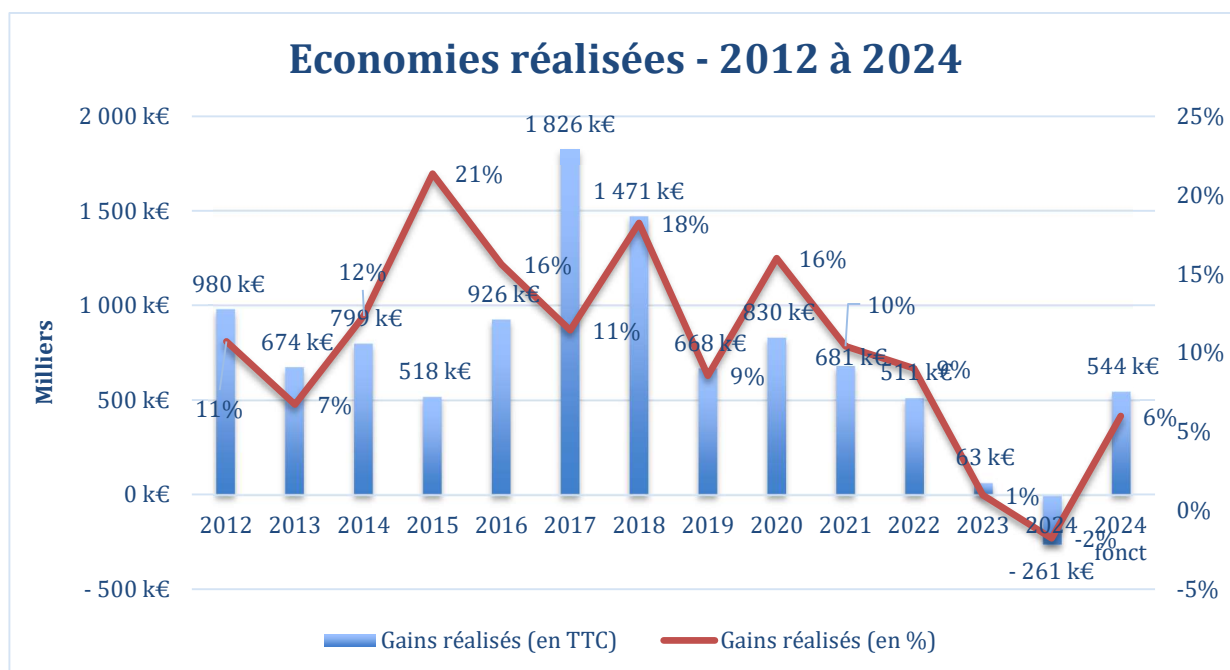
- une mise en concurrence avec décomposition des coûts permettant d'activer tous les leviers de négociation (et choix des procédures permettant la meilleure stratégie achat, dans le respect du code des marchés publics) ;
- des techniques de recherche de fournisseurs (*sourcing*) et d'étude des pratiques achats des autres collectivités (*benchmarking*) ;
- un raisonnement en coût complet d'acquisition (TCO ou « *total cost of ownership* »), qui intègre le coût de fonctionnement global au coût d'acquisition initial d'un bien pour calculer son coût complet ;
- des techniques d'amélioration de productivité dans l'élaboration des nouveaux marchés avec la création et mise à disposition des services de cahiers des charges allégés (condensation en un document unique de toutes les formules juridiquement obligatoires) et de bordereaux de prix unitaires en format numérique permettant des calculs rapides ;
- une négociation des marchés sur le coût complet d'acquisition et la qualité (surtout pour les marchés dont le montant est supérieur à 25 k€).

Cette démarche s'oriente également vers un objectif d'achat responsable avec la signature début 2021 de la « Charte des achats circulaires et solidaires », qui vise à intégrer explicitement la démarche éco-responsable dans les achats de la Ville.

En 2023, les économies réalisées ont été faibles, du fait d'une inflation très marquée, qui a frappé tous les marchés relancés. En 2024, grâce à ce travail d'expertise, nous avons réalisé environ 544 k€ sur les marchés récurrents de fonctionnement (soit 6%). Ce gain économique s'explique par une amélioration continue du besoin de la Ville en termes d'achats, une collaboration des métiers et une connaissance du secteur économique.

En revanche, le coût de la construction de la crèche de la rue Houdan a été supérieur aux estimations de la maîtrise d'œuvre et nous avons un surcoût sur cette opération.

Globalement, sur 14 712 k€ de marchés signés, le surcoût s'élève à 2%. Dès 2025, avec le recul des prix, nous anticipons de meilleures négociations sur nos marchés à venir.



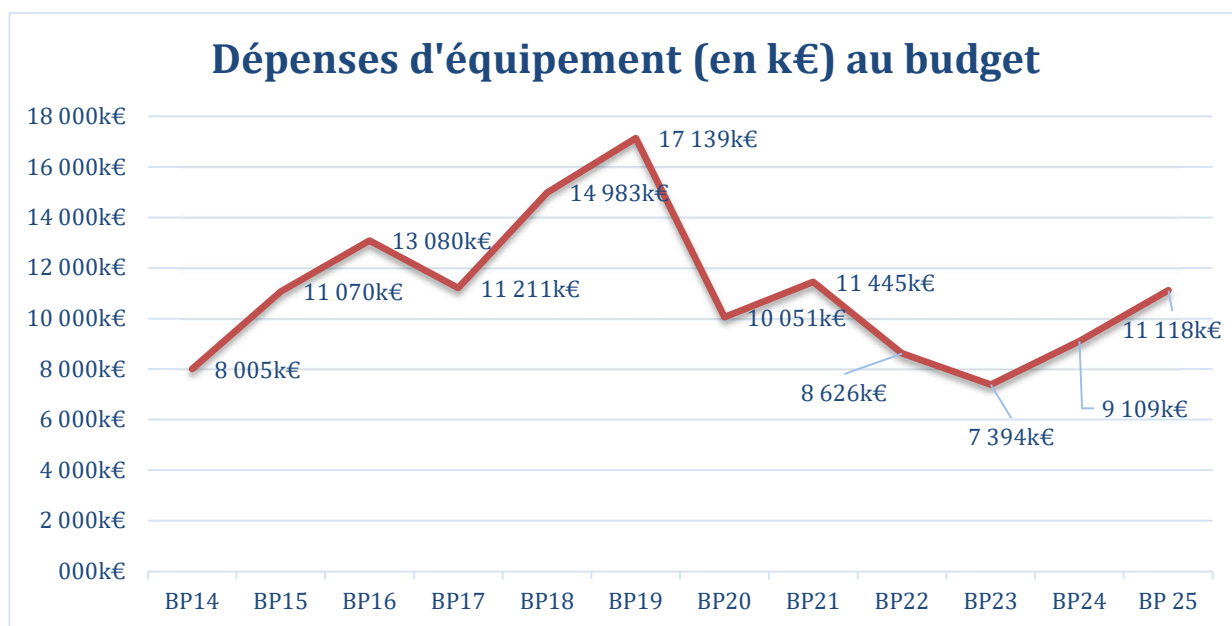
Chaque direction ou pôle de la Ville s'est une nouvelle fois mobilisé afin de réaliser des économies supplémentaires significatives sur le budget 2025.

Grâce à tout ce travail sur les économies au quotidien, le niveau d'autofinancement du budget 2025 ne sera grevé que de 115 k€, malgré des prélèvements de péréquation en hausse de 1 M€ par rapport à 2024. C'est d'autant plus dommageable que ce million d'euros était destiné à financer les investissements de projets structurants pour les habitants (crèche du 172 rue Houdan, végétalisation de la place des Ailantes, tiers-lieu Amiral), qui vont devoir être décalés ou financés par un recours plus important que voulu à l'emprunt.

Mais les efforts de gestion de la Ville vont permettre malgré tout de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025.

2.3. Le lancement opérationnel des projets d'investissement du mandat 2020-2026

Le budget de l'année 2025 poursuit les actions engagées dans le cadre du programme d'aménagement urbain, sur un niveau bien inférieur au pic d'investissement de 2018 et 2019.



Cette année sera essentiellement consacrée à :

- la fin de la **rénovation de l'Espace sport et santé** installé place des Ailantes et son ouverture en juin 2026, pour faire de la « salle de musculation » actuelle un équipement de proximité et de sport santé. Ces travaux qui sont toujours estimés à **2,8 M€ dont environ 350 k€ en 2025** comprennent une rénovation thermique et un quasi-doublage des lieux. Ils ont débuté en novembre 2023 et s'achèveront en avril 2025. Ces travaux bénéficient de **61% de subventions** (962 k€ du département des Hauts-de-Seine, 358 k€ de la Métropole du Grand Paris, 100 k€ de la région Ile de France et 383 k€ du Fonds vert de l'Etat) ;
- la **construction d'une crèche** sur le site du 172 rue Houdan reçu en legs en 2020 (legs de M. Martinet). Cette crèche sera un équipement aux qualités environnementales reconnues. Les travaux vont débuter mi-2025 et s'achèveront fin 2026. Le coût de l'équipement est désormais estimé à **8,1 M€ dont environ 3,0 M€ en 2025** et bénéficie déjà de 47% de subventions (2 235 k€ du département des Hauts de Seine, 900 k€ de la région Ile de France, 263 k€ de la Métropole du Grand Paris et 286 k€ de la CAF). Il est à noter que le coût prévisionnel de ce projet a augmenté en 2025 (estimé à 6,5 M€ en 2024 et à 8,1 M€ à ce jour) car les entreprises de travaux ont augmenté les estimations initiales du fait de l'inflation et d'opérations de travaux très contraintes (sur une bande étroite, le long d'un cimetière). Néanmoins, le très bon travail de recherche de subventions permet de conserver un niveau d'aide proche de 45%, et des dossiers seront encore déposés d'ici le démarrage effectif des travaux, afin d'améliorer encore ce niveau de financement extérieur ;
- l'**installation d'une troisième bulle de tennis** sur le site de la rue de l'Yser, permettant une pratique sportive toute l'année pour le millier d'utilisateurs des terrains. Les travaux seront réalisés en 2025 et 2026 un coût toujours estimé à **1,0 M€ dont 700 k€ en 2025**, dont 9% sont couverts par une subvention (100 k€ de la région Ile de France), et d'autres demandes de soutien financier sont en cours d'instruction (notamment par l'Agence nationale du sport) ;
- la **rénovation complète du parvis de l'église (place Frédéric-Mistral)**, qui complète l'achèvement de la réhabilitation de l'église (chantier qui aura duré près de 13 ans pour

près de 12 millions d'euros) incluant la rénovation du parvis et de la rue du Docteur-Berger par Vallée Sud Grand Paris. La Ville finance sur son budget une nouvelle mise en lumière de l'église, l'installation d'une fontaine à boire et de coffrets forains qui faciliteront l'organisation du marché et des futures fêtes municipales **pour 180 k€** ; ce programme s'accompagne de quelques rénovations de l'Ancienne mairie (ravalement d'une façade et programme de changement de fenêtres) ;

- **l'adaptation de la place des Ailantes et de ses abords au changement climatique incluant végétalisation, mobilités douces et rénovation des parvis d'accès aux écoles des Blagis.** Ces travaux s'accompagnent de la végétalisation des cours d'écoles dont celle de l'école élémentaire des Blagis réalisée par VSGP en 2025. **Les travaux sont estimés à 2,5 M€, dont 1,7 M€ en 2025.** Ils font l'objet de demandes de subventions au département des Hauts-de-Seine, à la région Ile-de-France, à l'agence de l'Eau Seine Normandie et à l'Etat. Ils bénéficient déjà d'une première subvention par la MGP à hauteur de 213 k€.
- **la rénovation complète de l'Amiral** (incluant sa rénovation thermique) **pour en faire un tiers-lieu** destiné à accueillir des espaces de restauration et de nombreux espaces partagés, géré par un opérateur spécialisé. Les travaux et études sont estimés à **5,4 M€ dont 1,1 M€ pour 2025.** Ce projet fait l'objet de demandes de subventions qui ne sont pas encore notifiées ;
- **la végétalisation et l'évolution des usages des cours d'école**, parfois appelées « cours oasis » qui se déploiera sur plusieurs années sur toutes les cours d'écoles. Les trois cours traitées par la Ville en 2025 seront la cour d'école maternelle du Petit Chambord (dans la continuité du projet démarré en 2024), la cour d'école maternelle des Blagis et celle de l'école des Clos Saint Marcel, pour un cout estimé à 100 k€ en 2025. En parallèle, VSGP traitera en maîtrise d'ouvrage directe la cour d'école élémentaire des Blagis ;
- **des études préparatoires à d'autres chantiers pour 10 k€.**

Les programmes d'aménagement de la Ville et de rénovation continue du patrimoine se poursuivent également, dans la continuité des budgets précédents :

- la poursuite du **programme de mobilités douces** avec le développement des modes de transport dits « doux ou actifs » (zones de rencontre, zones 30, plan Vélo) avec, en 2025, la matérialisation ludique des cheminements piétonniers entre les écoles et les principaux lieux de loisirs (piscine, bibliothèque) afin d'inciter les enfants et leurs parents à abandonner la voiture au profit de la marche. Dans la continuité des années précédentes, la Ville poursuit l'installation d'arceaux vélo, l'achat de vélos pour le développement des cours d'apprentissage du vélo pour les enfants (programme SRAV) ;
- la poursuite de la réalisation de la **3^{ème} édition du budget participatif (2024-25) pour un montant de 200 k€ tous les deux ans**, qui permet à des projets à caractère écologique des habitants d'être mis en œuvre par la Ville ; en 2025, la Ville met en œuvre plusieurs projets retenus par les habitants : une haie champêtre à l'école maternelle des Blagis, la végétalisation des pourtours de l'aire de jeux de la crèche des Blagis, une fontaine à boire près du cinéma Le Trianon et le fleurissement des arbres rue du Docteur-Roux ;
- **le programme végétalisation de la Ville et de lutte contre les ilots de chaleur** : ce programme s'exprime par des actions de végétalisation de trottoirs élargis, dans la suite de ce qui a été fait sur les rues bordant l'hôtel de ville et se déploie en 2025 sur une artère plus longue. Il s'exprime ensuite par la végétalisation des cours d'école (programme « cours

oasis ») et par la rénovation complète du parking des Ailantes pour en faire une place végétalisée incluant une petite forêt urbaine ;

- **la valorisation et le renforcement de l'attractivité commerciale de la Ville**, qui passera en 2025 par le début du programme de rénovation des illuminations de Noël et une aide aux commerçants opérant des rénovations qualitatives de leurs vitrines ;
- la poursuite **du programme de déploiement du réseau de vidéoprotection et d'interconnexion des bâtiments communaux par fibre optique** ;
- **l'entretien courant de tous les bâtiments municipaux** servant à l'accueil du public, et notamment les écoles, les crèches et les gymnases ;
- le **plan d'investissement dans le système informatique** de la mairie, afin d'en accroître les performances et, surtout, la cybersécurité (il est à noter que Sceaux a su bloquer jusqu'alors les cyber-attaques et veut encore renforcer sa cybersécurité, notamment face aux risques liés au déploiement du télétravail) ;
- **l'aide au logement social et au logement étudiant** (dans le cadre de notre partenariat avec Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et avec Seqens, et des obligations légales de la loi SRU, que la Ville respecte depuis maintenant trois ans). Ainsi, dans le cadre de l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins, la Ville verse une subvention à Seqens depuis 2016 qui atteindra le montant global de 1,5 million en fin d'opération.

Ainsi, le montant total du budget d'investissement pour l'année 2025 s'élève à 28 225 k€, décomposé comme suit :

• dépenses d'équipement (opérations nouvelles)	10 904 k€
• subventions d'équipement versées	214 k€
• participations et autres immobilisations financières	990 k€
• remboursement de la dette (et dépôts de garantie)	4 181 k€
• remboursement du prêt relais	2 750 k€
• opérations d'ordre (et opérations pour compte de tiers)	1 954 k€
Dépenses d'investissement (propositions nouvelles) 2025	20 993 k€
• les restes à réaliser en dépenses de 2024 sur 2025	2 435 k€
Total général des dépenses en 2025	23 428 k€
• le besoin de financement reporté de 2024 sur 2025	4 797 k€
Total général des dépenses budgétaires cumulées 2025	28 225 k€

En 2025, sont ainsi inscrites les principales enveloppes suivantes (inscriptions nouvelles) :

• requalification / rénovation thermique de la Halle des Blagis en Espace forme et santé (fin des travaux)	347 k€
• installation de la 3 ^{ème} bulle de tennis sur le site Yser (début des travaux)	700 k€
• construction de la crèche au 172 rue Houdan (début des travaux)	3 030 k€
• adaptation de la place des Ailantes et de ses abords au changement climatique, incluant la rénovation des parvis d'école	1 770 k€
• travaux de rénovation du château de l'Amiral pour création d'un tiers-lieu	1 110 k€
• aménagement des abords de l'église Saint Jean-Baptiste et mise en lumière du parvis (principalement rénové par VSGP)	180 k€
• végétalisation des cours d'école et de la Ville (trottoirs végétalisés)	245 k€
• études préalables à des travaux et opérations d'urbanisme	158 k€
• extension du réseau de vidéoprotection et de la fibre optique	104 k€
• développement durable : budget participatif, mobilités douces, économies d'énergie	132 k€
• équipements des services (mobiliers, matériels, véhicules)	497 k€
• plan d'investissement dans le système informatique de la mairie	505 k€
• travaux de gros entretien dans les bâtiments	926 k€
• travaux de gros entretien des abords des bâtiments (voirie et éclairage public), espaces verts et parcs	800 k€
• provision pour achat de murs et droits au bail commerciaux	400 k€
total des opérations d'équipement (inscriptions nouvelles)	10 904 k€

2.4. Le financement des investissements par recettes propres

Pour financer ses opérations d'équipement pour l'année 2025, la Ville fera appel à 14 529 k€ de ressources propres ainsi décomposées :

➤ FCTVA	509 k€
➤ Taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement)	550 k€
➤ Produits des cessions foncières et de droits au bail	3 595 k€
➤ Excédents de fonctionnement capitalisés	1 866 k€
➤ Dépôts reçus et autres immobilisations financières	370 k€
Total des autres recettes financières	6 890 k€
➤ Dotations aux amortissements et provisions	1 937 k€
➤ Virement complémentaire de la section de fonctionnement	2 042 k€
Total de l'autofinancement	3 857 k€
➤ Opérations d'ordre (au sein de la section d'investissement)	1 160 k€
Total opérations patrimoniales (hors autofinancement)	1 160 k€
➤ Subventions notifiées au jour de vote du budget	2 622 k€
➤ Opérations pour le compte de tiers	0 k€
Total des autres recettes externes	2 622 k€

Total des ressources propres (total des recettes d'investissement avant emprunt)	14 529 k€
➤ les restes à réaliser de 2024 sur 2025	5 366 k€
Total général des recettes (avant emprunt)	19 895 k€
➤ besoin d'emprunt pour équipement	6 830 k€
➤ emprunt dans l'attente des notifications de subventions	1 500 k€
Total général des recettes budgétaires cumulées 2025	28 225 k€

2.5. La stabilité des taux d'imposition en 2005, malgré de nouveaux prélèvements de péréquation très coûteux

La taxe d'habitation a été supprimée au 1^{er} janvier 2021 en tant qu'impôt local puisque les collectivités ne touchent désormais plus de taxe d'habitation mais sont compensées par de nouvelles ressources dites « fiscales ». Les communes se voient en effet transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et l'État compense la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un « coefficient correcteur » appliqué aux recettes de taxe foncière, le « Coco ».

On rappellera que, contrairement aux annonces constamment répétées par le gouvernement, la suppression de la taxe d'habitation n'est pas intégralement compensée aux communes. Sceaux a enregistré en 2021 une perte de recettes nette de l'ordre de 730 000 euros, due au fait que la compensation de l'Etat prend en compte le taux d'impôt de la taxe d'habitation de 2017, et non celui de 2020. Or, les taux ont été revus à la hausse en 2018 afin de financer le pic de dépenses d'investissement des années 2018-2019 et garantir ensuite un niveau d'autofinancement significatif. En se voulant vertueuse et en n'ayant pas augmenté les taux d'imposition de 2008 à 2018 - malgré la baisse importante des dotations de l'Etat entre 2014 et 2017 -, la ville de Sceaux a été pénalisée : si elle avait augmenté régulièrement les taux de 1% par an pendant 10 ans, elle bénéficierait de cette recette fiscale malgré la suppression de la taxe d'habitation. En 2021, la Ville avait donc dû compenser l'insuffisante compensation de la suppression de la taxe d'habitation par un ajustement du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En outre, la Ville a dû rembourser, en 2023 et 2024, à l'Etat un total de 207 k€ de dégrèvements réclamés à la Ville à la suite de la hausse des taux de TH de 2019.

Pour mémoire, si la suppression du paiement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) est progressive pour les habitants qui continuaient à la payer en 2020 (- 30% en 2021 / - 60% en 2022 / -100% en 2025), la perte de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales est intégrale au 1^{er} janvier 2022 pour les communes.

En outre, la Ville ne bénéficiera plus de la dynamique physique des bases de taxe d'habitation (disparue) en cas de nouvelle implantation d'une résidence principale sur le territoire, ni en cas de création de logements sociaux, qui ne paieront plus aucune taxe (ni TH, ni TFB). Cette situation risquait de conduire de nombreuses communes à ralentir la production de logements sociaux, puisque ceux-ci ne permettent plus de percevoir les impôts finançant les équipements nécessaires à l'accueil des nouvelles populations. La crise du logement, déjà patente, pouvait donc s'aggraver fortement en région Ile-de-France. A la suite de plusieurs rapports et interventions, la loi de finances pour 2022 a introduit un mécanisme correcteur en mettant en place, à compter de 2023, la **compensation intégrale aux collectivités des exonérations sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) lors de la construction de logements sociaux, sur une période de 10 ans** (pour les logements sociaux faisant l'objet

d'une décision de financement, d'agrément ou de subventionnement entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026). La Ville n'est pas encore bénéficiaire de ce type de dispositions.

Du fait du mode de calcul de leur évolution, directement basée sur l'inflation de novembre N-2 à novembre N-1, **les valeurs locatives vont progresser de 1,7% en 2025** (contre 3,8% en 2024 et 7,1% en 2023) ; cela signifie que chaque propriétaire verra sa taxe foncière augmenter de 1,7%, à taux d'imposition constant.

Par ailleurs, dans l'attente de notification officielle des bases d'imposition, **la Ville estime que la variation physique pourrait être de l'ordre de 0,7% pour la taxe foncière** et de 0,0% pour la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En effet, contrairement à ce qui peut être colporté, la ville de Sceaux ne densifie pas son territoire et n'intègre que très peu d'immeubles neufs sur son territoire. Ainsi, en 2025, deux nouvelles résidences sont finies et habitables : la résidence Hanami et la résidence Albert 1^{er}.

En 2025, malgré un contexte économique national et international difficile, la diminution croissante des concours financiers de l'Etat et même la très forte hausse de la péréquation versée par la Ville, la stabilisation des dépenses de fonctionnement réalisée grâce à une démarche déterminée de rationalisation et d'économies de fonctionnement entamée en 2007 et poursuivie depuis, permettent de **proposer le maintien des taux d'imposition communaux en 2025, avec un taux de 35,53% de taxe foncière bâtie, de 25,82% de taxe foncière sur les propriétés non bâties et de 23,35 % de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**

Taux communal	Sceaux 2024	Sceaux 2025	Variation 2024/2025
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	35,53%	35,53%	0
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	25,82%	25,82%	0
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	23,35%	23,35%	0

On pourra noter que, sur la période 2021-2024, plusieurs communes de VS GP ont dû augmenter leur taux de taxe foncière. Ainsi, sans préjuger des taux qui seront votés en 2025, voici les évolutions 2020/2024. Seules trois villes ont conservé les mêmes taux depuis 2020 et les variations des autres villes vont de +8% (Antony) à + 38% (Fontenay aux Roses).

	Taux TFPB 2020	taux TFPB 2023	taux TFPB 2024	Variation 20/24
Antony	25,80%	27,09%	27,90%	8,14%
Bagneux	30,43%	33,47%	33,47%	9,99%
Bourg la Reine	24,42%	28,33%	28,33%	16,01%
Clamart	22,98%	22,98%	22,98%	0,00%
Chatenay Malabry	26,93%	26,93%	26,93%	0,00%
Chatillon	25,51%	25,51%	25,51%	0,00%
Fontenay aux Roses	24,58%	33,83%	33,83%	37,63%
Le Plessis Robinson	29,68%	37,06%	37,06%	24,87%
Malakoff	31,99%	35,49%	35,49%	10,94%
Montrouge	16,98%	19,98%	19,98%	17,67%
Sceaux	31,95%	33,52%	35,53%	11,21%
TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties				
source : état des lieux de la fiscalité locale - DGFIP				

Le total du produit des **taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** apparaissant dans le budget 2025 tel qu'il ressort du calcul fiscal (total des bases multiplié par taux d'imposition) s'établit à 33 467 k€, en hausse de 3,5% par rapport au produit voté au BP 2024.

Mais comme indiqué ci-dessus, la Ville ne percevra pas l'intégralité de ce produit. En effet, 6 529 k€ de fiscalité et 189 k€ de compensations fiscales sont reversés à l'EPT Vallée Sud Grand Paris, la ville de Sceaux jouant un rôle de « boîte aux lettres » via le « fonds de compensation des charges territoriales » (FCCT).

Enfin, la Ville percevra la surtaxe sur les résidences secondaires, estimée à 461 k€ et des rôles supplémentaires estimés à 70 k€.

Le produit fiscal 2025 estimatif pour le BP 25 revenant à la Ville s'élèvera donc à 26 938 k€, en hausse de 3,5% par rapport au produit voté au BP 2024. Il convient de noter que ce chiffre pourra évoluer après la notification officielle des bases, qui interviendra d'ici mai 2025.

2.6. La capacité d'autofinancement prévisionnelle maintenue à un niveau significatif

La capacité d'autofinancement prévisionnelle budgétaire s'établit à 3 857 k€, contre 3 973 k€ en 2024, en baisse de seulement 116 k€, malgré une année 2024 difficile (impact à long terme de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, coût de l'énergie durablement réévalué) qui a continué à dégrader le résultat annuel et malgré la très forte contribution du budget 2025 de la Ville au programme de réduction du déficit de l'Etat (avec un recours très fort à la péréquation communale). De nombreuses villes seront amenées à réduire l'autofinancement et les programmes d'investissement ou augmenter les taux d'imposition pour faire face à cette situation.

La capacité d'autofinancement prévisionnelle reste d'un niveau élevé et représente **17% des recettes d'investissement 2025** (propositions nouvelles).

Elle se décompose comme suit :

- dotations aux amortissements de provisions 1 920 k€
- virement complémentaire à la section d'investissement 1 937 k€

2.7. Un encours de dette largement stabilisé

La dette s'élève au 31 décembre 2024 à 47,6 M€ (contre 51,5 M€ au 31/12/2023 et 56,4 M€ au 31 décembre 2008), dont 2 750 k€ de prêt relai.

La ville de Sceaux a réduit entre 2008 et 2011 son niveau d'investissement et a pu se passer d'emprunter alors que les marges bancaires étaient relativement élevées. La dette a légèrement remonté entre 2011 et 2016, tout en restant inférieure au niveau de 2008.

En 2017 et 2018, la Ville a emprunté à hauteur du capital remboursé, ce qui a permis de stabiliser l'encours de dette.

En 2019, le pic de dépenses d'investissement et le financement de ces investissements ont nécessité de recourir à l'emprunt. Ce pic de dépenses était lié à la conjonction de retards de certains projets pour des raisons extérieures à la Ville et à l'exigence de démarrage des travaux dans les deux ans de la notification pour tous les projets faisant l'objet d'une subvention. La Ville a en effet fait le choix de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements, les taux et les marges étant historiquement bas, afin de maintenir son bon niveau d'équipement, la qualité de ses services publics et d'entretenir son patrimoine. En outre, la Ville a dû faire appel à un prêt relais de 5,6 M€ dans l'attente de l'encaissement du produit de la vente du 5 rue Maréchal Joffre (retardé pour cause de recours contentieux).

Entre 2020 et 2024, l'encours de dette a diminué. En effet, pendant cette période, la Ville n'a pas emprunté l'enveloppe totale prévue au budget et a remboursé le prêt relais de 5,6 M€ à la suite de la cession du 5 rue Maréchal Joffre. Elle a souscrit temporairement un prêt relais de 2 750 k€ pour financer l'achat de locaux commerciaux et d'habitation (sis 1 impasse du marché et 3 place du général-de-Gaulle) qui sera remboursé en 2025, avec la vente des immeubles. En acquérant ces murs commerciaux, la Ville a pour objectif de sauvegarder la diversité et la qualité du commerce et de l'artisanat de proximité.

Ainsi, malgré une conjoncture économique défavorable depuis 5 ans (crise sanitaire, forte inflation), **l'encours de la dette de la Ville s'établit à 47,6 M€ au 21 décembre 2024, et même 44,8 M€ hors prêt relais.**

En 2025, la Ville verra son encours augmenter de 4,6 M€ au maximum. En effet, la Ville prévoit un recours maximum à l'emprunt de 11,5 M€ ainsi décomposé : 3,2 M€ de prêts signés en 2024 et mobilisés en 2025, 6,8 M€ d'emprunt pour financer les investissements 2025 et une provision de 1,5 M€ d'emprunts votés dans l'attente des notifications de subventions et ayant vocation à être supprimés au cours de l'année, remplacés par des recettes de subventions. En dépenses, la Ville prévoit un remboursement de 6,9 M€ composés de 4,2 M€ de remboursements en capital et 2,7 M€ de prêt relais. Fin 2025, la dette s'élèvera au maximum à 52,2 M€, mais se situe plus probablement autour de 50 M€.

Rappelons ici que la prévision d'emprunt 2025 de 8,3 M€ constitue un maximum et sera réduite, au vu notamment des subventions nouvelles notifiées au cours de l'exercice, ou d'engagements de dépenses inférieurs aux prévisions (bonnes négociations lors des marchés et/ou réduction et/ou reports de projets). La Ville est effectivement en attente de nombreuses notifications de subvention sur l'année 2025.

En outre, si la trésorerie ne justifie pas le recours à une mobilisation de l'emprunt au cours de l'exercice, cette enveloppe pourra faire l'objet d'un report sur 2025.

Enfin, en application des principes comptables de la M57 et des règles de la certification des comptes, les redevances capitalisées reçues par la Ville à l'occasion de la signature de baux à construction sont considérées comme des recettes d'emprunt à long terme (mais sans rentrer dans

l’encours de dette auprès des établissements bancaires et assimilés). Le montant de cet « encours de dette » s’élève à 4,9 M€ au 1^{er} janvier 2025 et le montant de l’opération d’ordre à passer (recette de loyer en contrepartie du « remboursement » de la dette) s’élève à 166 k€. Il convient de rappeler que la Ville ne fera aucun versement ni aucun encaissement à ce titre : il s’agit d’opérations purement comptables.

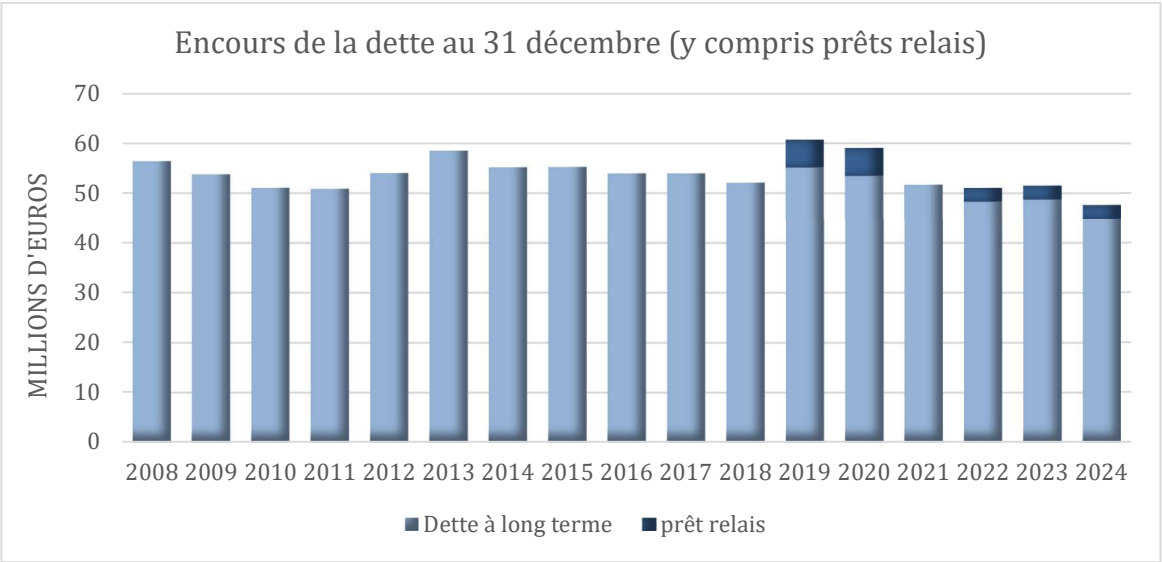


Tableau 1 : la variation prévisionnelle de l’encours en 2025 (hors prêt relais)

en k€		Dettes à long terme
Capital restant dû au 1er janvier 2025	A	44 842
Remboursements d'emprunts	B	(4 153)
Emprunts reportés de 2024	C	3 200
Enveloppe maximale d'emprunt 2024	D	8 330
Encours maximal de dette	A+B+C+D	52 219
Encours minimal de dette	A+B+C	43 889

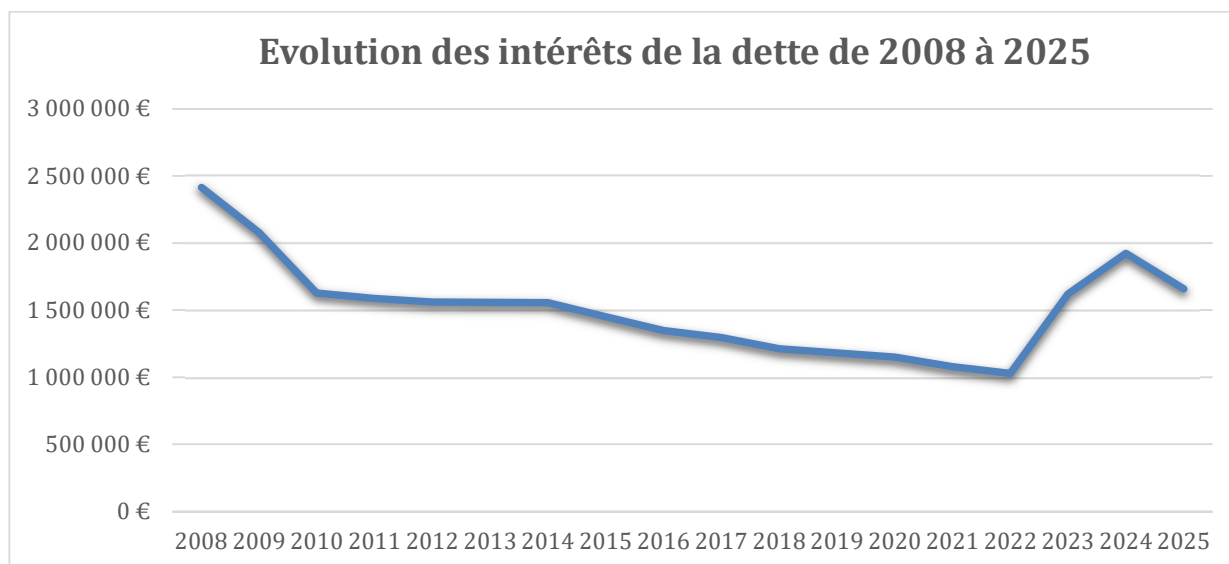
Ainsi, la dette totale sera fin 2025 au minimum de 43,9 millions d’euros et au maximum de 52,2 millions (pour rappel la dette début 2009 s’élevait à 56,4 millions), auquel il convient de rajouter tout ou partie de 2,7 M€ de prêt relais (hypothèse de tout ou partie des cessions décalées sur 2026).

2.8. Une première diminution des frais financiers après une montée spectaculaire en 2023 et 2024

Le volume des intérêts baisse de 252 k€ en 2025, après deux années successives de hausse, du fait de la redescente des taux d'intérêts sur les marchés financiers, pour s'établir à environ 1,6 M€ (contre 1,9 M€ en 2024, 1,6 M€ en 2024, 1,1 M€ en 2022, 1,7 M€ en 2011 et 2,4 M€ en 2008).

Il n'est pas nécessaire de rajouter des intérêts courus non échus, qui anticipent la hausse des taux pour l'année 2025, pour prendre en compte la totalité du coût financier des emprunts en 2025. En effet, les anticipations sont désormais à une poursuite de la baisse des taux. Le taux moyen de la dette de Sceaux est estimé à 3,54% début 2025 (contre 3,85% début 2024).

Anticipation du taux de la dette moyenne de Sceaux (source : finance active)

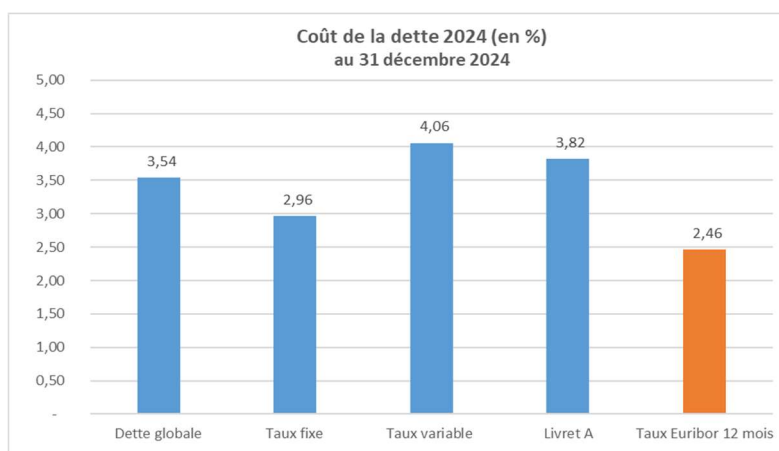


La Ville ne possède dans son encours aucun emprunt structuré ou « toxique », et maintient une répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes et taux variables (45 % fixe et 55 % variable au 31 décembre 2024). La part d'emprunts à taux variable réaugmente légèrement en 2024 pour ne pas figer les nouveaux emprunts sur des taux fixes élevés, et bénéficier dès 2025 du reflux des taux d'intérêts à court terme.

La Ville a pu bénéficier entre 2008 et 2022 de la baisse des taux d'intérêts tout en conservant un volant de sécurité grâce aux taux fixes. **L'économie générée par la composition de la dette de**

la Ville pour moitié à taux variable a été de 3 339 k€ entre 2008 et 2022, différence entre les intérêts que la Ville aurait dû payer entre 2008 et 2022 si elle avait souscrit les mêmes emprunts à taux fixe au lieu de taux variables. Les taux variables trimestriels ont en effet été extrêmement bas voire négatifs (l'Eonia depuis le 28 août 2014, l'Euribor 3 mois depuis le 21 avril 2015 et l'Euribor 6 mois depuis le 6 novembre 2015).

De 2022 à 2024, à cause de l'inflation qui a atteint des niveaux records, les banques centrales ont durci les conditions financières d'accès à l'emprunt et les taux d'intérêts ont considérablement augmenté. Ainsi, sur les marchés financiers, **l'Euribor 12 mois s'établit au 31 décembre 2024 à 2,46 % (contre 3,51 % en 2023 ; 3,29 % en 2023 ; - 0,50 % en 2022 ; - 0,50 % en 2021 ; 1,95 % en 2011 et 3,05 % au plus fort de la crise de l'automne 2008)**. Sur cette base, le coût de la dette (taux moyen en %) s'établit à 3,54 % au 31 décembre 2024 (contre 3,87 % au 31 décembre 2023).



En synthèse de ce projet de budget

Le budget 2025 affiche une augmentation des dépenses de fonctionnement de 0,6 M€ seulement (+1,2%), essentiellement dues à la très forte péréquation financée par la Ville (+ 0,9M€ / +128%) et des charges sociales sur les frais de personnel, qui se cumulent avec les augmentations légales (+0,6 M€ / +2,5%). En revanche, les charges à caractère général (fluides, contrats, achats) diminuent de 3,1%, traduisent le repli de l'inflation et la non-reconduction des deux grandes manifestations de 2024 (Sainte-Estelle et JOP2024).

Ces hausses de dépenses sont financées par un produit fiscal complémentaire en hausse de 3% (dont 1,7 % lié à l'actualisation des bases, 0,7% liés aux variations physiques), sans recourir à une hausse des taux d'imposition. Elles sont également financées par la hausse des recettes d'exploitation et une baisse de l'autofinancement complémentaire de 0,1 M€.

Le budget 2025 se situe donc en cohérence avec les politiques menées depuis plus de 60 ans et qui ont fait de Sceaux cette ville que nous aimons. **La stratégie 2025 est, comme pour les années précédentes, de maintenir le niveau de service public, de poursuivre l'amélioration de l'efficacité de la gestion des services, de consolider la capacité d'autofinancement, de mener à terme les projets d'investissement engagés** et qui reçoivent des financements externes importants, d'engager les travaux qui permettront de lutter contre le réchauffement climatique, et de poursuivre les réflexions en vue de futures réalisations tout particulièrement dans la rénovation des espaces publics et la végétalisation.

Rappelons également que la Ville a réalisé à compter de 2024 la mise en place de plusieurs engagements forts en matière de sécurité publique et de services aux usagers, dont les coûts budgétaires ne sont pas neutres : un pôle « Prévention, médiation et tranquillité urbaine » de 27 personnes, dont 22 agents municipaux, la reprise du programme de la réussite éducative avec un financement exclusivement municipal, des médiateurs socio-éducatifs sur le terrain, le développement de la maison France services. Ces services nouveaux sont peu ou pas accompagnés par l'Etat et font l'objet d'un financement par le budget communal.

Mais le budget 2025 est un budget particulier en raison de l'impact de deux années de crise sanitaire liée au Covid-19 (2020 et 2021) qui ont réduit nos excédents, et du bouleversement de la fiscalité locale, avec la suppression de la taxe d'habitation comme impôt local et son insuffisante compensation, **suivi de deux années (2022 et 2024) de forte inflation qui touche tous les champs de la dépense communale (frais de personnel, inflation des denrées alimentaires, explosion des coûts de l'énergie, remontée des taux d'intérêts)** puis, en 2025, **d'un recours de l'Etat à la péréquation qui affecte très directement la Ville et annule les effets positifs du reflux de l'inflation et des taux d'intérêts**. La Ville a réussi absorber ces charges nouvelles en 2025 grâce à un travail sur ses dépenses (incluant une nouvelle stratégie de sobriété énergétique) et en décalant une partie de ses investissements.

Les nouvelles dépenses de fonctionnement incompressibles, légèrement atténuées par une hausse des valeurs locatives proche de l'inflation prévisionnelle sont, une fois encore, des contraintes majeures de notre budget de fonctionnement, qui s'ajoutent à toutes les ponctions précédentes et conduisent à une légère baisse, que l'on espère temporaire, de l'autofinancement.

Grâce à ses efforts de gestion, la Ville conserve son niveau d'autofinancement à un montant significatif de près de 4 millions d'euros.

Néanmoins, elle devra étaler dans un temps plus long qu'espéré les investissements prévus sur cette mandature et devra encore recourir à l'emprunt, tout en maximisant le recours aux subventions pour réduire le reste à charge des projets de travaux majeurs. **Pour autant, le niveau**

des investissements prévus au budget 2025 reste volontariste, avec près de 11 millions d'euros d'opérations nouvelles.

Au total, les contraintes pesant sur la Ville, des coûts énergétiques durablement réévalués, des taux d'intérêts en baisse mais non revenus aux niveaux antérieurs et les très importants prélèvements opérés sur nos recettes - dont le total atteindra en 2025 l'équivalent d'environ 39 points d'impôts -, confortent la Ville dans sa volonté de poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses et d'économies.

Le niveau des efforts demandés par les gouvernements successifs aux communes ne permet plus de contenir l'évolution des budgets de fonctionnement à des niveaux proches de 0%. Pour autant, **le choix a été fait de maintenir le niveau de service public malgré les contraintes très lourdes imposées par la conjoncture et la politique gouvernementale.**

La rigueur de gestion ayant apporté des excédents en hausse régulière depuis plusieurs années, la Ville est encore en capacité cette année de faire face à ces charges exogènes tout en maintenant son autofinancement, **mais elle s'inquiète très vivement de la pérennité du système de financement et de l'autonomie des collectivités locales – et notamment des communes** - avec la suppression complète de la taxe d'habitation et un système de remplacement qui n'offre aucune garantie de pérennité à moyen et long terme.

Relevons enfin les effets à long terme de l'évolution de la situation de la Ville en fonction des contraintes qui lui sont imposées.

D'une part, à partir de 2025, la Ville paie davantage à l'Etat que celui-ci ne lui donne. En effet, la Ville paie 1 245 k€ de TVA sur ses achats et prestations et finance à hauteur de 1 120 k€ les dispositifs de péréquation imposés par l'Etat, soit un total de 2 365 k€. Du côté des recettes, la DGF représente 1 789 k€ et la TVA remboursée sur les dépenses de fonctionnement seulement 64 k€. Soit un total reçu de 1 853 k€. La différence est donc de 512 k€. **En termes de dépenses courantes, non seulement l'Etat n'accompagne plus la Ville, mais la Ville doit prélever sur ses ressources pour l'aider !**

D'autre part, si l'Etat avait maintenu le même niveau de soutien à la Ville qu'en 2008 et si les péréquations nouvelles n'avaient pas touché la Ville, celle-ci aurait engrangé depuis cette date près de 53 millions d'euros supplémentaire en cumulé, soit un montant supérieur à celui de l'encours actuel de la dette ! Autrement dit, **toutes choses égales par ailleurs, le simple maintien de l'accompagnement de l'Etat à son niveau de 2008 aurait permis que la Ville ne soit pas du tout endettée en 2025 !** Cela montre qu'à l'évidence, un transfert s'est progressivement opéré en matière d'endettement de l'Etat vers les collectivités locales.

Tableau 2 : la fiscalité directe locale en 2025**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**
Année 2025

Contributions	bases 2024 définitives (état 1288)	Bases 2025 prévisionnelles (BP 2025)	Var. des bases / réel (N-1) (%)	taux 2025	Var. taux / (N-1) (%)	coeff correcteur (Coco)	Produit voté par le CM en 2025	Var. produit voté BP/ (N- 1) (%)
Taxe sur le foncier bâti (agrégat Ville et CD92)	52 959 216 €	54 236 539 €	2,41%	35,53%	0,00%	1,766332	32 507 749 €	2,92%
Taxe sur le foncier non bâti	113 620 €	115 552 €	1,70%	25,82%	0,00%		29 835 €	31,88%
Taxe d'habitation sur les résidences principales	- €							-
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	3 915 095 €	3 981 652 €	1,70%	23,35%	0,00%		929 716 €	29,45%
TOTAL	56 987 931 €	58 333 742 €	2,36%		0,00%		33 467 300 €	
Total prévu - estimation, avant 1259 COM							33 467 300 €	
Majoration de la TH sur résidences secondaires =>							460 928 €	
Total voté - 73111							33 928 228 €	
Rôles Supplémentaires =>							70 000 €	
Total voté							33 998 228 €	

A noter : au jour d'édition du présent budget, l'état 1259 COM n'a pas encore été transmis par les services fiscaux : le montant des bases prévisionnelles n'est donc pas officiel mais simplement calculé par le service financier.

Tableau 3 : présentation agrégée des budgets 2024 et 2025

VILLE DE SCEAUX - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	919 000,00	354 953,72	795 000,00	795 000,00	1 149 953,72
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	182 000,00	2 998,47	214 000,00	214 000,00	216 998,47
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 908 000,00	646 475,56	3 382 000,00	3 382 000,00	4 028 475,56
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	4 100 000,00	1 430 140,24	6 727 000,00	6 727 000,00	8 157 140,24
Total des dépenses d'équipement		9 109 000,00	2 434 567,99	11 118 000,00	11 118 000,00	13 552 567,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	663 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 090 829,62	0,00	6 931 026,24	6 931 026,24	6 931 026,24
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	345 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
Total des dépenses financières		8 098 829,62	0,00	7 921 026,24	7 921 026,24	7 921 026,24
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		17 207 829,62	2 434 567,99	19 039 026,24	19 039 026,24	21 473 594,23

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	787 885,00		793 674,00	793 674,00	793 674,00
041	Opérations patrimoniales (7)	600 000,00		1 160 000,00	1 160 000,00	1 160 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 387 885,00		1 953 674,00	1 953 674,00	1 953 674,00

TOTAL	18 595 714,62	2 434 567,99	20 992 700,24	20 992 700,24	23 427 268,23
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	4 797 731,77
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 225 000,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Suite

VILLE DE SCEAUX - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 075 000,00	1 369 637,27	2 622 000,00	2 622 000,00	4 021 637,27
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	5 730 000,00	3 233 582,00	8 330 000,00	8 330 000,00	11 563 582,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 805 000,00	4 633 219,27	10 952 000,00	10 952 000,00	15 585 219,27
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 927 988,50	733 078,47	1 058 997,98	1 058 997,98	1 792 076,45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 847 011,50	0,00	1 866 002,02	1 866 002,02	1 866 002,02
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 726,12	0,00	9 702,26	9 702,26	9 702,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	345 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 564 000,00	0,00	3 595 000,00	3 595 000,00	3 595 000,00
Total des recettes financières		7 694 726,12	733 078,47	6 889 702,26	6 889 702,26	7 622 780,73
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		15 499 726,12	5 366 297,74	17 841 702,26	17 841 702,26	23 208 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 042 000,00		1 937 000,00	1 937 000,00	1 937 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 301 000,00		1 920 000,00	1 920 000,00	1 920 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	600 000,00		1 160 000,00	1 160 000,00	1 160 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 943 000,00		5 017 000,00	5 017 000,00	5 017 000,00
TOTAL		20 442 726,12	5 366 297,74	22 858 702,26	22 858 702,26	28 225 000,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						28 225 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 063 326,00
--	---------------------

Suite

VILLE DE SCEAUX - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	12 182 000,00	0,00	11 799 000,00	11 799 000,00	11 799 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	22 905 000,00	0,00	23 480 000,00	23 480 000,00	23 480 000,00
014	Atténuations de produits	680 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 470 000,00	0,00	10 813 000,00	10 813 000,00	10 813 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		46 237 000,00	0,00	47 642 000,00	47 642 000,00	47 642 000,00
66	Charges financières	1 917 000,00	0,00	1 671 000,00	1 671 000,00	1 671 000,00
67	Charges spécifiques (3)	11 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	55 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		48 220 000,00	0,00	49 343 000,00	49 343 000,00	49 343 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 042 000,00		1 937 000,00	1 937 000,00	1 937 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 301 000,00		1 920 000,00	1 920 000,00	1 920 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 343 000,00		3 857 000,00	3 857 000,00	3 857 000,00

TOTAL	52 563 000,00	0,00	53 200 000,00	53 200 000,00	53 200 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	53 200 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Suite

VILLE DE SCEAUX - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	275 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 417 000,00	0,00	6 894 000,00	6 894 000,00	6 894 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 335 468,00	0,00	1 335 468,00	1 335 468,00	1 335 468,00
731	Fiscalité locale	34 882 000,00	0,00	35 936 000,00	35 936 000,00	35 936 000,00
74	Dotations et participations (3)	5 770 000,00	0,00	5 285 000,00	5 285 000,00	5 285 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 610 348,72	0,00	1 256 000,00	1 256 000,00	1 256 000,00
Total des recettes de gestion courante		50 289 816,72	0,00	51 046 468,00	51 046 468,00	51 046 468,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	614,83	614,83	614,83
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		78 500,00	78 500,00	78 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		50 289 816,72	0,00	51 125 582,83	51 125 582,83	51 125 582,83

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	787 885,00		793 674,00	793 674,00	793 674,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		787 885,00		793 674,00	793 674,00	793 674,00

TOTAL	51 077 701,72	0,00	51 919 256,83	51 919 256,83	51 919 256,83
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 280 743,17
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	53 200 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 063 326,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Tableau 4 : les subventions de fonctionnement attribuées dans le cadre du BP 2025

Article	Secteur	Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention 2025
65748	politique de la ville	Association de développement intercommunal des Blagis (A.D.I.B.)	8 548 €
65748	politique de la ville	Ecole de la 2ème chance	2 095 €
65748	administration générale	Fondation de France	5 000 €
65748	subvention non affectée	Subventions non affectées	10 000 €
65748	administration générale	Vallée scientifique de la Bièvre (V.S.B.)	7 824 €
65748	nature en ville	Collectif des maires anti-pesticides	1 200 €
65748	nature en ville	Jardin des voisins	1 000 €
65748	patriotique	Anciens combattants	900 €
65748	patriotique	F.N.A.C.A.	900 €
65748	patriotique	Souvenir français	900 €
65748	loisirs / culture	Fonds de soutien à la création culturelle (bénéficiaires à déterminer en cours d'année)	1 000 €
65748	loisirs / culture	Orchestre de Jeunes Alfred Loewenguth	2 500 €
65748	loisirs / culture	Amis de Sceaux	900 €
65748	loisirs / culture	Cercle philatélique et cartophile de Bourg La Reine Sceaux	135 €
65748	loisirs / culture	A cœur joie de Sceaux La Villanelle	500 €
65748	loisirs / culture	Collège universitaire Jean-Fournier	1 300 €
65748	loisirs / culture	Félibrige	1 000 €
65748	loisirs / culture	Amis du conservatoire de Bourg La Reine Sceaux	225 €
65748	loisirs / culture	Saison musicale d'été de Sceaux	8 000 €
65748	loisirs / culture	Amis des scouts et des guides	2 000 €
65748	loisirs / culture	Bienvenue à Sceaux	6 000 €
65748	loisirs / culture	Sceaux Loisirs Culture Amitié (S.C.L.A.)	4 870 €
65748	loisirs / culture	Maison des jeunes et de la culture (M.J.C)	470 000 €
65748	loisirs / culture	Maison des jeunes et de la culture (M.J.C) - subvention exceptionnelle	6 000 €
65748	loisirs / culture	Centre Social et Culturel des Blagis (C.S.C.B)	315 000 €
65748	loisirs / culture	Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi (C.E.R.F)	2 250 €
65748	loisirs / culture	Echiquier scén	700 €
65748	loisirs / culture	Association du Musée du Lycée Marie-Curie de Sceaux	200 €
65748	loisirs / culture	Association des amis et des anciens élèves du lycée Lakanal	450 €
65748	sports	A.S.A.S. basket	210 000 €
65748	sports	Tennis Club de Sceaux	37 000 €
65748	sports	Les Dauphins-Sceaux / Bourg-La-Reine	9 000 €
65748	sports	Elan gymnique scén	13 200 €
65748	sports	Cyclo-tourisme de la ville de Sceaux (C.T.V.S)	5 000 €
65748	sports	A.S. boules de Sceaux	3 000 €
65748	sports	Compagnie d'Arc de Sceaux-Fontenay-aux-Roses	900 €
65748	sports	Football club de Sceaux	25 000 €
65748	sports	Tennis de table	20 000 €
65748	sports	Aikido	2 600 €
65748	sports	Judo club de Sceaux	14 000 €
65748	sports	Sceaux arts martiaux (ex Tae Kwon do)	4 500 €
65748	sports	Jin Ling France	1 000 €
65748	sports	Antony Metro 92	15 000 €
65748	jumelage	Centre scén des amitiés internationales (C.S.A.I.)	3 000 €
65748	coopération décentralisée	Association scénne des amitiés africaines (A.S.A.M.A)	450 €
65748	coopération décentralisée	Doh Atu - Ensemble pour le Myanmar	450 €
65748	coopération décentralisée	Association SOATATA	450 €
65748	développement économique	Union des commerçants et artisans de Sceaux (U.C.A.S)	8 700 €
65748	action sociale et solidarité	Amis et parents d'enfants inadaptés (A.P.E.I. - Sud 92)	3 830 €
65748	action sociale et solidarité	Club des aînés	750 €
65748	action sociale et solidarité	Groupement alimentaire familial intercommunal des Blagis (G.A.F.I.B. - secours catholique)	2 700 €
65748	action sociale et solidarité	Secours Catholique	500 €
65748	action sociale et solidarité	Centre d'Information féminin et familial (C.I.F.F.)	1 125 €
65748	action sociale et solidarité	Valentin Haüy	450 €
65748	action sociale et solidarité	Secours populaire français (délégation des Hauts de Seine)	500 €
65748	action sociale et solidarité	Association d'aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine (A.D.A.V.I.P. 92)	900 €
65748	action sociale et solidarité	UNAFAM	200 €
65748	action sociale et solidarité	Service d'accompagnement à l'inclusion sociale (SAIS 92)	200 €
65748	action sociale et solidarité	France Alzheimer	1 600 €
65748	administration générale	Prévention routière	720 €
65748	amicale du personnel	Amicale du personnel (ex C.O.S.)	39 818 €
Subventions aux associations (nature 65748)			1 287 940 €
65741	aide aux particuliers à l'acquisition d'arbre	Aide aux particuliers à l'acquisition d'arbre	2 000 €
Subventions aux particuliers (nature 65741)			2 000 €
657363	subvention d'équilibre du CCAS	Centre communal d'action sociale	580 000 €
Subvention au CCAS (nature 657363)			580 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT			1 869 940 €